

3224576

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 29/05/2018
Retour Préfecture : 29/05/2018



CONSEIL MUNICIPAL D'AMIENS

Séance du 12 avril 2018

PROCÈS-VERBAL

SOMMAIRE DES INTERVENTIONS

Séance du 12 avril 2018

1 - DELEGATIONS DE VOTE.....	4
2 - DESIGNATION DES SECRETAIRES DE SEANCE.....	5
3 - ÉLECTION D'UN ADJOINT.....	5
4 - COMMUNICATIONS DU MAIRE.....	10
14 - ILOT DES COURSIVES. DESAFFECTATION ET DECLASSEMENT. DEPOT DU PERMIS DE CONSTRUIRE.....	26
5 - PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 8 MARS 2018. APPROBATION.....	26
6 - DECISIONS DU MAIRE. COMPTE-RENDU.....	27
7 - INDEMNITES DE FONCTIONS DES ÉLUS DE LA VILLE D'AMIENS. MODIFICATION.....	29
8 - CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE LA SOMME. ACCES A MON COMPTE PARTENAIRE. CONVENTION.....	30
9 - CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE LA SOMME. CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT RELATIF AUX RAM. AVENANT.....	30
10 - PROJETS 2018 DES ECOLES MATERNELLES ET ELEMENTAIRES EN RESEAU D'ÉDUCATION PRIORITAIRE. SUBVENTIONS. CONVENTIONS.....	31
11 - ASSOCIATION LE JARDIN BLEU. LIEU D'ECOUTE ET DE PAROLE. SUBVENTION FORFAITAIRE ANNEE 2018. CONVENTION.....	32
12 - PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU). APPROBATION DE LA 12^{EME} MODIFICATION.....	33
13 - LA CITADELLE. LOCATION PRECAIRE DU DOMAINE PUBLIC HOSPITALIER. PARKING CHEMIN DE LA FLAQUE DENOMME USN MEDECINE – CHU AMIENS PICARDIE. CONVENTION TRIPARTITE.....	43
15 - REQUALIFICATION DU COLVERT. CESSON DE TERRAIN A BATIR AU PROFIT DE L'EPARECA.....	44
16 - MAISON DU CIL. ACQUISITION DE 12 LOGEMENTS LOCATIFS AVENUE DU CAMPUS. EMPRUNT AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS. GARANTIE DE LA VILLE D'AMIENS. CONVENTION. MODIFICATION.....	45
17 - OPH D'AMIENS METROPOLE. REHABILITATION DE 210 LOGEMENTS SITUES RUES D'ELBEUF ET LOUIS ANTOINE DE SAINT JUST. EMPRUNT AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS. GARANTIE DE LA VILLE D'AMIENS. CONVENTION.....	45
18 - OPH D'AMIENS METROPOLE. REHABILITATION DE 38 LOGEMENTS DES RESIDENCES DEWAILLY ET PASTEUR. EMPRUNT AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS. GARANTIE DE LA VILLE D'AMIENS. CONTRAT. CONVENTION.....	45
19 - SIP. CONSTRUCTION DE 11 LOGEMENTS RUE ÉMILE FRANCFORT. EMPRUNT AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS. GARANTIE DE LA VILLE D'AMIENS. CONVENTION. ..	45
20 - SIP. CONSTRUCTION DE 40 LOGEMENTS COLLECTIFS SITUES CHEMIN DU THIL. EMPRUNT AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS. GARANTIE D'EMPRUNT. CONVENTION.	46
21 - SIP. REHABILITATION DE 38 LOGEMENTS INDIVIDUELS RUE DUPONT BACQUEVILLE ET RUE DE L'ÉTANG SAINT PIERRE. PARTICIPATION FINANCIERE. CONVENTION.....	46
22 - ASSOCIATION BLEU CIEL. SUBVENTIONS. ANNEE 2018.....	46

23 - LA CITADELLE. DENOMINATION DES VOIES NOUVELLES ET ESPACES PUBLICS.....	47
24 - ZAC GARE LA VALLEE. DENOMINATION DE VOIE NOUVELLE.....	48
25 - PLACE DU MARECHAL FOCH. MODIFICATION D'ALIGNEMENT.	48
26 - PROJET D'AMENAGEMENT RUES GRESSET ET JEAN CATELAS. FONDS DE CONCOURS. CONVENTION.	48
27 - CONCOURS LABEL AMIENS 2018. REMISE DE PRIX.....	52
28 - SYNDICAT DES COMMERÇANTS NON SEDENTAIRES DE LA SOMME. SUBVENTION 2018. ...	52
29 - ASSOCIATION AGENA. DISPOSITIF TELEPHONE GRAVE DANGER. SUBVENTION. ANNEE 2018. CONVENTION.	53
30 - ASSOCIATION ROBIN DES ROUTES. SUBVENTION. ANNEE 2018.....	53
31 - ASSOCIATION FRANCE BENEVOLAT SOMME. SUBVENTION. ANNEE 2018.	54
32 - MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL. POLE ASSOCIATIF MARIVAUX. DISPOSITIF DE REUSSITE ÉDUCATIVE MARIVAUX/BEAUVILLE. ASSOCIATION AYLIF ENFANCE ET FAMILLE ET ASSOCIATION FAMILLE EN COULEURS. CONVENTIONS.	55
33 - CENTRE D'ANIMATION JEUNESSE CAP ADOS. RELOCALISATION AU POLE DE SERVICE LA TOUR DU MARAIS.....	56
34 - ÉCOLE MATERNELLE LES VIOLETTES. TRAITEMENT DE L'ACCESSIBILITE DES SANITAIRES ET DE SES CHEMINEMENTS	58
35 - QUESTIONS ORALES.....	59

La séance est ouverte à 18 h 16.

MME FOURE : Je pense que nous avons le quorum, donc je vais demander à chacun de prendre place. Merci à chacun de prendre place. La séance est ouverte.

1 - DELEGATIONS DE VOTE.

MME FOURE : J'ai reçu des délégations de vote :

Mme Mathilde ROY	donne pouvoir à	Mme Brigitte FOURÉ
Mme Maryse LION-LEC	donne pouvoir à	Mme Françoise BERGER
M. Hubert DELARUE	donne pouvoir à	M. Pierre SAVREUX
M. Pascal FRADCOURT	donne pouvoir à	Mme Raïfa MAKDASSI-FARKOUH
M. Benoît MERCUZOT, jusqu'à son arrivée	donne pouvoir à	M. Julien HERNANDEZ
M. Guillaume DUFLOT, jusqu'à son arrivée	donne pouvoir à	M. Martin DOMISE
M. Pascal RIFFLART, jusqu'à son arrivée	donne pouvoir à	Mme Caroline BOHAIN
Mme Nathalie DEVÉZE, jusqu'à son arrivée	donne pouvoir à	Mme Nathalie LAVALLARD
Mme Esthel ALLAIS, jusqu'à son arrivée	donne pouvoir à	Mme Anne-Sophie BRUNEL
Mme Sonia HAMADI, jusqu'à son arrivée	donne pouvoir à	Mme Marie-Hélène BOUCHEZ
Mme Nedjma BEN MOKHTAR, jusqu'à son arrivée	donne pouvoir à	Mme Valérie DEVAUX.

MME FOURE : Y a-t-il d'autres pouvoirs qui circulent dans l'assemblée ? Il n'y en a pas.

DONT ACTE

MME FOURE : Avant de passer à la désignation des secrétaires de séance, quelques petits points d'information.

S'il vous plaît, je vous demande un peu de silence !

Avant de débiter nos travaux inscrits à l'ordre du jour de ce conseil, j'attire votre attention sur trois informations, même quatre !

Tout d'abord, vous trouverez sur vos pupitres un supplément édité par *Vivre en Somme*, le magazine du conseil départemental de la Somme, en lien avec la mission du centenaire, portant sur 1918 et l'après-guerre.

Je vous recommande également le dossier du JDA de cette semaine intitulé : « Anzak day c'était il y a 100 ans ». Vous pourrez ainsi obtenir de nombreux éclairages historiques et le programme des commémorations et festivités qui animeront Amiens et la Somme dans deux semaines.

Ensuite, je vous invite à consulter le nouveau site Internet de la ville et de la métropole. Plus ergonomique et convivial, le nouveau site amiens.fr a ouvert hier, après une période de concertation et d'échange avec les utilisateurs. Au cœur de notre révolution numérique, amiens.fr offrira à tous un accès facile et rapide grâce à ses nouvelles fonctionnalités : cartes interactives, démarches en tous genres, services, actus, etc.

Vitrine incontestable de notre territoire, amiens.fr permet de mettre en valeur les services rendus par la collectivité. La qualité et la pertinence de l'information seront garanties par un réseau de contributeurs attentifs. Nous n'en doutons pas !

Merci à tous les services concernés pour leur implication dans ce grand et beau projet !

Troisième information : n'hésitez pas à aller regarder les trois vitrines qui sont situées en contrebas de l'escalier monumental à côté de la salle des mariages. Elles exposent un certain nombre de cadeaux offerts à la ville et à l'agglomération depuis les mandats de René LAMPS.

Non loin de ces vitrines, vous pouvez aussi admirer la parure illustrant L'Ange pleureur de la cathédrale offert en 2016 à Amiens et Amiens Métropole par la bijouterie Flinois.

J'ajoute que l'exposition de ces quatre vitrines est permanente et permet à toutes les Amiénoises et tous les Amiénois de venir contempler, aux horaires d'ouverture de l'hôtel de ville, ces beaux objets qui s'inscrivent dans notre histoire contemporaine locale.

Enfin, je voulais vous dire un mot de l'info santé mobile, et du camion que vous avez rencontré dans la cour de l'hôtel de ville ce soir même. Comme vous le savez, la mairie d'Amiens a décidé d'investir dans un véhicule d'information appelé « info santé mobile » pour aller au plus près des habitants, aussi bien les parents devant les écoles que les étudiants sur les parvis des facultés, pour ne citer que quelques exemples. Ce véhicule unique en France a été fabriqué à la demande de la ville et est équipé pour rendre de multiples services en matière de prévention santé et plus encore.

Je passerai sur le coût de cette opération, mais je vous dirai simplement que le service municipal de santé est très présent dans les quartiers prioritaires. Ce véhicule et ces nouveaux locaux vont permettre au service municipal de santé d'Amiens de renforcer le partenariat avec les associations de patients et de malades qui souhaitent faire mieux connaître leur action et qui pourront solliciter le service municipal de santé pour cela. J'en profite pour remercier le service, sous l'autorité de Monsieur KERROS qui réalise des opérations qui sont extrêmement utiles pour l'ensemble des habitants de notre ville.

2 - DESIGNATION DES SECRETAIRES DE SEANCE.

MME FOURE : Je passe maintenant à la désignation des secrétaires de séance, comme il est d'usage.

Monsieur MONTIGNY est-il là ? Oui. Vous acceptez d'être secrétaire. Paul-Éric DÈCLE également. Tous deux sont désignés secrétaires de séance. Merci.

ADOpte A L'UNANIMITE

3 - ÉLECTION D'UN ADJOINT.

MME FOURE : Le point suivant de l'ordre du jour, c'est le point 3 : c'est l'élection d'un adjoint.

Comme vous le savez, Martin DOMISE a été amené, pour des raisons personnelles, à démissionner il y a quelques semaines de son poste d'adjoint. Monsieur le Préfet a accepté cette démission. Nous allons donc pouvoir procéder à l'élection d'un nouvel adjoint.

Mais avant de procéder à cette mesure, je voulais remercier Martin pour tout l'investissement qu'il a eu durant ces quatre années et pour l'investissement qu'il va avoir dans les deux années à venir, au moins en tant que conseiller municipal délégué puisqu'il a accepté, à ma demande, de permuter avec Nathalie LE CLERCQ et donc d'être conseiller municipal délégué au secteur sud, en remplacement de Nathalie LE CLERCQ dont je vais vous proposer qu'elle soit élue adjointe.

Je voulais remercier Martin pour son investissement sans faille depuis quatre ans et pour tout le temps qu'il a passé avec Nathalie, avec toute l'équipe autour de lui, et puis lui dire qu'évidemment on compte sur lui pour poursuivre son engagement au service des habitants de notre ville.

Voilà ce que je voulais dire.

Martin souhaite-t-il dire un petit mot ? Je lui passe la parole.

M. DOMISE : Merci Madame le Maire.

Mes chers collègues, c'est le cœur serré que je m'exprime ce soir.

Il y a quatre ans, je devenais adjoint au maire, dans cette même salle, chargé du secteur sud et je veux d'abord remercier Brigitte FOURÉ et Alain GEST à qui je dois tant pour leur confiance.

Chaque jour pendant quatre ans, j'ai donné le meilleur de moi-même, de mon cœur et de mon esprit pour assurer cette belle et si exigeante mission d'adjoint de secteur. J'ai mis toute mon énergie et ma passion au service de cette mission exaltante.

Être adjoint de secteur, c'est être un élu de proximité. C'est se tenir disponible pour les 35 000 habitants du secteur sud. C'est être à l'écoute de chacun d'entre eux de manière permanente. C'est travailler avec les comités de quartier, les commerçants, les associations et bien sûr les services de la collectivité.

Être adjoint de secteur, c'est traiter beaucoup de sujets. C'est s'occuper autant d'espaces verts que de propreté, de voirie ou de bâtiments communaux.

Être adjoint de secteur, c'est être un élu du quotidien mobilisé au quotidien. C'est assurer des permanences hebdomadaires sans rendez-vous. C'est être sur le terrain chaque jour. C'est aussi trouver des solutions chaque jour et c'est par essence trouver des marges de manœuvre là où le technicien reste interdit.

Bref, être adjoint de secteur, c'est une mission formidable, mais c'est aussi une mission très prenante qui nécessite que l'on s'y consacre à 100 %. C'est un véritable temps plein.

Je l'ai toujours dit parce que je l'ai toujours pensé : ma vie ne se résume pas à la politique. Mon parcours professionnel ne peut se limiter à la politique. Ma formation est d'ailleurs très liée à l'entreprise.

Depuis quelques jours, j'occupe de nouvelles responsabilités professionnelles qui sont à la fois passionnantes et prenantes. Ceux qui me connaissent le savent : je ne suis pas du genre à faire les choses à moitié.

Je pense que nous sommes élus pour faire et non pour durer. Je ne suis pas de ceux qui s'accrocheraient pour exister. Je n'aime pas la politique du coup d'éclat ou de l'esbroufe. J'aime travailler au service des habitants. J'aime comprendre leurs problèmes pour les résoudre et j'aime que la politique change vraiment les choses.

Pour ces raisons et parce que je ne serai plus en mesure de consacrer 100 % de mon temps à ma mission d'adjoint de secteur, qui est une des responsabilités les plus prenantes, j'ai indiqué à Brigitte FOURÉ et Alain GEST que je ne pourrai pas poursuivre ma mission dans les mois qui viennent.

Je suis extrêmement heureux que Nathalie LE CLERCQ, qui travaille à mes côtés depuis quatre ans, soit proposée pour me succéder. Elle est d'une loyauté inconditionnelle ! J'ai pu mesurer sa disponibilité, son sens de l'écoute et son souci de l'efficacité de l'action publique et je suis sûr qu'elle fera un excellent adjoint.

L'engagement politique est beau, l'engagement politique est noble et j'aime la politique depuis le plus jeune âge. C'est par fidélité aux valeurs qui sont les miennes que j'ai fait ce choix.

J'aime Amiens où je suis né, où je suis allé à l'école, où je suis élu et je suis très fier de ce que notre équipe est en train d'accomplir. Je reste donc pleinement engagé pour et à Amiens. Je continuerai de siéger bien sûr au conseil municipal et au conseil d'Amiens Métropole. Et ainsi que vous me l'avez proposé, Madame le Maire, j'ai accepté d'assurer désormais la mission de conseiller délégué au secteur sud, donc aux côtés de Nathalie LE CLERCQ. Ma détermination à poursuivre le travail engagé depuis 2014 avec notre majorité aujourd'hui et demain est totale.

Merci encore pour votre confiance !

(Applaudissements)

MME FOURÉ : Merci Martin !

Il m'appartient de proposer à votre vote le nom du successeur de Martin, dont nous avons déjà parlé et dont Martin vient évidemment de dire un mot également.

Je vous propose donc l'élection de Nathalie LE CLERCQ, dont nous connaissons tous l'investissement depuis longtemps au service d'Amiens et des Amiénois. Elle a l'habitude de travailler dans la discrétion, donc nous allons la forcer un peu à un peu moins de discrétion pour assurer pleinement les fonctions qui vont lui incomber maintenant si, comme je vous le demande, vous acceptez de l'élire adjointe.

Je précise que lorsqu'il y a la démission d'un adjoint en cours de mandat, pour que les choses soient bien claires, il y a lieu de remplacer l'adjoint démissionnaire par un nouvel adjoint si on le souhaite et dans ce cas, l'article L. 2122-7 du code général des collectivités territoriales ne prévoit pas l'obligation de pourvoir au siège d'adjoint devenu vacant par un nouvel adjoint de même sexe. Donc c'est la raison pour laquelle je vous propose d'élire Nathalie LE CLERCQ, ce qui va aboutir à ce que nous ayons un exécutif qui ne soit pas paritaire puisque si vous suivez ma proposition, nous aurons neuf adjointes et sept adjoints. Mais les textes le prévoient, donc je suis heureuse que nous soyons dans cette hypothèse.

Évidemment, il s'agit d'élire Nathalie non pas parce qu'elle est une femme, mais parce que d'abord et avant tout elle est impliquée dans le secteur sud et que chacun connaît ses engagements au service de notre ville et de l'ensemble des Amiénois, plus particulièrement bien sûr ceux du secteur sud.

Nous allons devoir voter. Comme il est d'usage, ça va être bien sûr au scrutin secret. Donc une urne va passer. Vous disposez sur vos pupitres de bulletins de vote : l'un pré-rempli et l'autre vierge. Je vous invite à voter maintenant et je vais demander s'il y a d'autres candidats naturellement. Je rappelle que les collègues qui ont un pouvoir votent naturellement deux fois.

Madame LEPRESLE, vous avez demandé la parole.

MME LEPRESLE : Oui, merci Madame le Maire. On ne prend pas part au vote. Merci.

MME FOURE : Y a-t-il un autre candidat ou une autre candidate ? Il n'y en a pas. Alors j'invite le service des assemblées à passer. Ceux qui ont un pouvoir votent deux fois évidemment.

(Les élus procèdent à l'élection, à bulletin secret, du 16^e adjoint.)

MME FOURE : Quelqu'un demande-t-il encore à voter ? Non. Alors le scrutin est clos.

J'invite les secrétaires, donc Monsieur MONTIGNY et Monsieur DÉCLE, à se rapprocher du service des assemblées pour procéder au dépouillement.

(Le service des assemblées procède au dépouillement.)

MME FOURE : Je vais procéder à l'annonce des résultats après un scrutin d'un insoutenable suspense !

L'élection du 16^e adjoint a donné les résultats suivants :

Votants : 42

Bulletins blancs : 1

Bulletins nuls : 0

Suffrages exprimés : 42

Majorité absolue : 22

Madame Nathalie LE CLERCQ a obtenu 41 voix.

Ayant obtenu la majorité absolue, Madame Nathalie LE CLERCQ est élue en qualité de 16^e adjoint. Je l'invite donc à venir prendre place.

Observations :

*Mme LEPRESLE, M. HUTIN, Mme LION-LEC (pouvoir à Mme BERGER), Mme BERGER, M. ANGER, M. CARDON, M. LESSARD, Mme ANNOOT, M. BEUVAIN, M. DUPILLE, Mme BOUVET et M. MONTIGNY n'ont pas pris part au vote.
M. SÉRY était absent.*

MME FOURE : Je vais lui remettre son écharpe et ensuite elle prendra place, à sa place, sur l'estrade.

(Applaudissements)

MME FOURE : Je passe la parole à Nathalie LE CLERCQ qui souhaite dire quelques mots naturellement.

MME LE CLERCQ : Mesdames et Messieurs, mes chers collègues, je tiens à vous remercier de votre confiance et tout particulièrement Madame le Maire pour sa bienveillance et sa marque de reconnaissance envers mon action.

En ce moment si particulier pour moi et pour la vie de notre assemblée, chacun comprendra que mes premiers mots soient pour saluer l'action de Martin DOMISE.

En effet, Martin a su imprimer ses grandes impulsions au secteur sud depuis 2014. Il a tout fait pour mettre en œuvre une nouvelle dynamique en étant à l'écoute des préoccupations et des demandes des Amiénoises et des Amiénois. Il a travaillé pour que chacun, selon son identité, ses spécificités et ses caractères propres, puisse se sentir bien dans notre ville.

J'ai été très heureuse d'être conseillère municipale déléguée auprès de Martin et je sais pouvoir compter sur lui dans les nouvelles fonctions qui sont désormais les miennes.

Je mesure l'importance et la responsabilité de cette mission. Je donnerai le meilleur de moi-même pour l'honorer efficacement en continuant de travailler comme je le fais depuis de nombreuses années.

Mon ambition est de garder un lien très fort de proximité avec les habitantes et les habitants du secteur sud. Je souhaite rester constamment à leur écoute et je veillerai à poursuivre les actions déjà menées depuis quatre ans. Je continuerai la réalisation des projets à venir conformément aux engagements inscrits dans notre programme et suivant les décisions prises par Madame le Maire en lien avec le bureau municipal.

Mes chers collègues et amis, je vous remercie une nouvelle fois pour vos suffrages qui me font chaud au cœur ! Continuons d'avancer ensemble et soyons toutes et tous rassemblés pour Amiens !

Je vous remercie.

(Applaudissements)

MME FOURE : Merci, Nathalie, pour ces mots chaleureux ! Et je ne vais pas dire bonne chance parce qu'on sait très bien que les choses vont très bien se passer, mais bon courage pour assumer ces nouvelles fonctions !

Je me permets d'ajouter un petit mot personnel en te souhaitant un joyeux anniversaire puisque c'est dans quelques jours ton anniversaire ! C'est l'occasion aussi de célébrer. C'est le mois de Nathalie, on va dire ! Excusez ce message un peu personnel, mais je pense que c'est aussi ça une équipe municipale : c'est une équipe dans laquelle il y a des relations amicales et des moments parfois difficiles, compliqués, mais parfois aussi heureux, très heureux, et ce jour en est un.

Donc nous allons passer maintenant au point 4...

Pardon ! Madame LEPRESLE m'a demandé la parole.

MME LEPRESLE : Oui.

Madame le Maire, je demande une suspension de séance pour que vous puissiez entendre et que tout le monde puisse entendre le collectif de personnes qui s'est réuni ici pour souligner le fait qu'il y a encore des gens qui dorment dans la rue aujourd'hui, et donc que vous puissiez les entendre et leur répondre sur l'action que vous envisagez de mener pour qu'il n'y ait plus de gens qui dorment dans la rue.

Merci.

MME FOURE : Si vous me demandez une suspension de séance en tant que présidente de groupe, elle est de droit et je vous l'accorde bien volontiers. En revanche, je n'entends pas qu'on impose un ordre du jour dans le conseil. Donc si vous maintenez votre demande de suspension de séance, pas de problème : je vous l'accorde. Mais alors vous pouvez sortir et recevoir la délégation. Mais moi, je n'autorise pas cette délégation à se prononcer ici dans cette assemblée. Maintenez-vous votre demande ?

MME LEPRESLE : Oui, oui !

MME FOURE : La séance est suspendue pour cinq minutes. Cinq minutes, ça vous va ?

MME LEPRESLE : Dix.

MME FOURE : Allez, dix si ça vous fait plaisir ! Nous reprenons à 18 h 50 précises.

(La séance est suspendue de 18 h 40 à 18 h 50.)

MME FOURE : Mes chers collègues, il est 18 h 50. Je vous invite à reprendre place s'il vous plaît. La séance est reprise.

4 - COMMUNICATIONS DU MAIRE.

MME FOURE : Dans les communications du maire, je voudrais vous préciser que j'ai reçu deux questions orales qui seront évoquées...

S'il vous plaît ! La séance est reprise, donc on est prié d'être attentif !

Je vous précise que j'ai reçu deux questions orales qui seront évoquées, comme habituellement, en fin de séance.

Je vous rappelle que notre prochaine séance se déroulera le jeudi 24 mai à 18 heures ici même.

Dans le cadre des communications du maire, et comme je l'avais annoncé déjà au conseil municipal précédent, je voudrais faire un point sur le projet des Coursives. Je passe la parole à Nedjma BEN MOKHTAR pour qu'elle le présente.

MME BEN MOKHTAR : Merci Madame le Maire.

Madame le Maire, chers collègues, en introduction à la présentation ci-après, je souhaite revenir sur la genèse du projet depuis sa reprise en main en 2014 afin de replacer le projet dans son contexte.

Le projet initial consistait à redynamiser la galerie marchande située au pied de l'immeuble des Coursives en maintenant l'activité commerciale, voire en la développant, et d'autre part, d'optimiser l'accès aux services publics existants.

Une méthode était simple à l'époque et une méthode de concertation a été engagée.

Nous avons renoué le dialogue avec les commerçants, les propriétaires et les habitants. Nous avons apporté au fil de l'eau une information exhaustive sur l'avancement du projet à la population au travers de réunions publiques ou de concertations. Pour exemple, la dernière concertation qui s'inscrit dans la DUP (Déclaration d'Utilité Publique) a été réalisée entre le 18 décembre 2017 et le 20 janvier 2018.

Nous avons entrepris les études pour répondre au plus juste aux attentes des usagers du site, de la population et des acteurs locaux.

L'objectif premier était de faire baisser les lourdes charges de copropriété. L'objectif est atteint aujourd'hui puisque grâce aux travaux de décroisement, il y a un an et demi, et de sécurisation de la galerie, les charges ont diminué de moitié quelques mois après. De plus, ces travaux ont eu pour autre effet d'augmenter le taux de fréquentation des différents services de proximité présents dans la galerie.

Le second objectif était de construire un projet solide et cohérent. Pour ce faire, nous avons entrepris de racheter les cellules commerciales afin d'engager dans les meilleurs délais les travaux de rénovation. L'objectif est partiellement atteint aujourd'hui. Des rachats sont encore en cours de négociation.

Comme je le disais lors d'une précédente intervention, victime de son succès, le projet a évolué au-delà de nos espérances, car il a suscité un certain intérêt et un intérêt certain qui nous a amenés à effectuer des réajustements non plus à l'échelle de la galerie des Coursives, mais à celle de l'îlot des Coursives qui lui donnent aujourd'hui une autre dimension.

Aujourd'hui, les trois grands enjeux qui ont été identifiés pour ce projet de requalification sont les suivants :

- renforcer structurellement le quartier et concevoir une polarité attractive au travers notamment de la restructuration de la galerie commerciale et des services de l'immeuble et de l'implantation de nouvelles entités dans le périmètre de l'îlot ;
- requalifier et réaménager les espaces publics afin de rétablir des continuités entre l'îlot et ses abords ;
- et enfin améliorer la qualité résidentielle de l'immeuble par la requalification du pied de celui-ci.

Le diaporama qui suit est scindé en deux parties : la première partie concerne plutôt l'état des lieux actuel du site qui est concerné par le projet de requalification, et la seconde partie porte plutôt sur les grandes intentions du projet.

Sur la première diapositive, vous avez une illustration du quartier d'Étovie où est représenté l'îlot et vous voyez, au milieu de la diapositive, une ligne jaune, en fait, qui traverse tout Étovie, enfin en tout cas une bonne partie d'Étovie, et qui relie Montières, on va dire, à la salle des fêtes, voire à l'église du quartier d'Étovie. Donc en fait, l'îlot concerné par le projet est situé en plein cœur du quartier et est intégré vraiment dans la politique de redynamisation du quartier.

Les deux premières diapositives, donc celle-ci et celle que vous avez vue avant, nous permettent d'avoir une vue d'ensemble de l'emplacement du futur projet de restructuration.

L'îlot des Coursives est délimité de part et d'autre par l'avenue de la Commune de Paris à l'est, à droite de l'image, par l'avenue de Bourgogne au nord, la rue du Périgord à l'ouest et la rue du Pays d'Auge au sud.

Il est situé à l'entrée du quartier d'Étovie dans un axe passant par l'avenue de la Commune de Paris. Il est localisé, comme je vous le disais, dans l'axe central traversant du quartier et s'ouvre d'une part vers Montières et d'autre part vers l'avenue de Picardie.

Le site s'inscrit donc dans le nouveau programme de rénovation urbaine où plusieurs opérations de rénovation ont déjà été menées dans plusieurs secteurs du quartier. Elles apparaissent en orange sur cette illustration.

Pour les cinq diapositives qui suivent, on est toujours sur le constat et dans le cadre des espaces publics. Les cinq diapositives font un état du site actuel concerné par les futures opérations.

La première photo représente le parking de la place du Pays d'Auge où seront construits le nouveau pôle médical et le supermarché.

La seconde photo représente l'avenue de Bourgogne où est implanté le centre musical Le Diapason. L'esplanade actuelle accueillera, à l'issue des travaux, la future médiathèque. Je développerai après les sujets.

La troisième photo nous donne un aperçu sur l'arrière du bâtiment, rue du Périgord. C'est à cet endroit que se trouve l'école privée Monseigneur Cuminal qui subit les dommages liés à la présence d'une voie circulée qui traverse l'école.

Et la quatrième photo montre une autre voie de circulation à proximité de l'école, état de fait qui confirme la nécessité de sécuriser les abords de l'école.

Sur cette diapositive, c'est juste un repère visuel en fait pour que vous puissiez mieux appréhender les diapositives suivantes.

Ce qui est indiqué en pointillé ne concerne pas une démolition, mais tout simplement cette partie-là concerne les logements de la SIP qui se situent au-dessus du bâtiment des Coursives et qui ne sont pas en lien direct avec la rénovation dont on va parler aujourd'hui. C'est tout.

Sur cette diapositive, on est sur l'état actuel. Ça a un petit peu changé en fait depuis la réunion de concertation qui a eu lieu en décembre, enfin la réunion de présentation du projet. À l'époque, il y avait des cellules, des commerces qui étaient en activité, mais depuis les choses ont un peu évolué.

Le bâtiment est quand même vacant. Cette partie-là indique l'ancien local du Simply Market, de l'ancien supermarché qui a été fermé le 31 août 2012. La fermeture de ce commerce a largement contribué à la perte de fréquentation et a accéléré la fermeture des cellules commerciales encore actives à cette époque, en 2012 déjà.

C'est à cet endroit que seront matérialisées les places de stationnement qui compenseront la suppression de celles du parking actuel à l'avant du bâtiment. Je vous expliquerai ça aussi quand on arrivera sur les bonnes diapositives.

Je demanderai peut-être, après être intervenue, que Jean-Christophe complète mes propos.

Sur cette première diapositive, nous avons le listing, comme je viens de vous le dire, de quelques commerces qui étaient encore ouverts avant fin 2017 mais qui ont fermé depuis peu. Les deux dossiers sont passés en conseil municipal pour deux rachats de cellules.

La première diapositive liste tous les commerces en activité aujourd'hui et la seconde, les services publics qui resteront ouverts pendant la durée des travaux. C'est très, très important de maintenir une activité durant les travaux qui vont durer quelques années.

Je vais céder la parole à Jean-Christophe peut-être pour faire un point sur les acquisitions.

M. LORIC : Un point sur les acquisitions. C'est vrai que c'est un sujet important : c'est ce qui donne le rythme de l'avancée du projet.

Je ne vais pas rentrer dans le détail de chaque acquisition mais vous faire un bilan global rapide, mais vous savez qu'on passe régulièrement des délibérations.

Il y a 24 cellules en tout qui sont en jeu. La ville d'Amiens est propriétaire de 17 de ces cellules et si on regarde sur la période 2018 - 2020 qui nous reste à voir, on a sur 2018 déjà passé un certain nombre de délibérations. Il y en a déjà quatre qui ont été passées. Les actes sont en cours de rédaction. Il y a déjà deux actes qui sont rédigés et deux qui sont à venir. Et enfin ce qui reste d'ici à la fin de l'année, ça va être la signature concernant la CPAM, la pharmacie et le cabinet médical avec des parties qui sont à la fois en rez-de-chaussée ou au 1^{er} étage. Ça, c'est à venir d'ici la fin de l'année 2018, ce qui veut dire en tout cas, en conclusion, que le rythme d'acquisition par la commune suit le plan établi.

MME BEN MOKHTAR : Merci Jean-Christophe.

En complément de ce que vient de dire Jean-Christophe LORIC, en faisant le calcul depuis 1994, depuis finalement le début du déclin de l'activité commerciale dans la galerie marchande, 28 cellules ont été acquises par la ville d'Amiens. Mais je tenais quand même à souligner que depuis 1994 la municipalité a tenu quand même à maintenir une certaine dynamique pour éviter justement que la galerie soit désertée complètement. Ce qu'elle a fait en fait, c'est qu'elle a encouragé des services de proximité qu'elle a installés dans la galerie marchande. Pour ne citer qu'un exemple, la police municipale, dès 1994, a intégré la galerie

des Coursives jusqu'à 2010 aussi où elle a acquis un autre local pour pouvoir étendre un peu son activité. Il y a le point info qui a aussi été ouvert à la place de l'ancien pressing, qui a permis, au fur et à mesure de l'évolution des projets de rénovation urbaine à l'échelle du quartier d'Étouvie, d'avoir un lieu ressource pour pouvoir informer la population sur l'évolution des projets. Il y a aussi le point info jeunesse qui a intégré les anciens locaux qui étaient destinés au site multimédia, pour ceux qui ont connu ça. Et puis c'est tout.

Ce que je voulais dire, c'est que vraiment la municipalité en tout cas tenait fortement à ce qu'il y ait une activité, une vie dans cette galerie-là vraiment avant d'entreprendre ce gros projet de rénovation.

Je passe à la suivante.

Sur cette illustration, je ne sais pas trop si vous réussissez à voir le point. En fait, nous sommes sur la cour, enfin sur l'arrière du bâtiment des Coursives et plus précisément sur la cour de l'école Monseigneur Cuminal.

Cette cour a une particularité, c'est qu'elle est désolidarisée de l'entrée principale de l'école qui se fait par derrière et cette voie circulée, il y a plusieurs années, était dédiée en fait aux livraisons de la pharmacie, qui est toujours d'actualité, mais à l'époque les accès étaient contrôlés par des bornes qui ont été supprimées. De fait, elle met en danger les élèves qui sont quand même nombreux dans cette école-là et c'est pour ça que l'une des priorités dans les futurs travaux qui vont débiter cet été sera de procéder à des aménagements pour raccorder la cour à l'école afin de sécuriser les déplacements des élèves. Ça, c'est très important.

Cette diapositive se focalise sur le stationnement existant, à droite, à l'avant du bâtiment des Coursives, et à l'arrière sur la rue du Périgord. Le stationnement existant actuel comprend 323 places qui sont réparties entre l'avant et l'arrière. Les places à l'avant du bâtiment sont essentiellement utilisées par les personnels et les professionnels actifs en journée, et en soirée, elles sont principalement utilisées par les habitants, enfin les locataires du bâtiment des Coursives. À noter que celles qui sont situées à l'arrière, sur la gauche de l'écran, sont très, très peu utilisées. Donc, vous allez voir comment elles vont être modifiées en fait dans le projet. Elles vont être optimisées en tout cas.

Pour résumer cette phase du constat, l'îlot des Coursives est un secteur clé dans la poursuite du projet de renouvellement de l'espace public central du quartier Étouvie. Sa position privilégiée est un atout pour un rayonnement du quartier à l'échelle de la ville. L'îlot des Coursives est le cœur emblématique du quartier en perte d'activité depuis de nombreuses années et les grands espaces ouverts aux alentours sont à valoriser.

Voilà pour cette première partie qui fait un peu le constat de comment se passent les choses à Étouvie en ce moment.

Dans cette deuxième partie du diaporama, vous pourrez apprécier les grandes intentions du projet aujourd'hui qui ne portent plus sur la réhabilitation de la galerie marchande, comme vous l'avez bien compris, mais sur la restructuration de l'îlot des Coursives avec une valorisation de ses atouts environnementaux, le but étant de relancer et de faire revivre ce lieu autrefois lieu de rencontre pour les habitants du quartier d'Étouvie.

Cette illustration présente le projet finalisé à l'issue des travaux, comprenant une optimisation des espaces publics existants, une amélioration des accès aux équipements, le développement de l'offre de services à la population, ainsi qu'un désenclavement par la fluidité des déplacements et par une visibilité des équipements plus cohérente.

Je vous rappelle brièvement les grandes intentions. Il est prévu d'installer un pôle commercial et médical sur la place du Pays d'Auge, de restructurer les espaces publics, de profiter de la desserte du BHNS (Bus à Haut Niveau de Service) pour faciliter les accès, de sécuriser les cheminements piétons entre Étouvie et Montières via l'avenue de la Commune de Paris, et d'augmenter l'attractivité et la fréquentation du site et des équipements.

Le projet se présente en trois volets :

- un volet qui concerne les espaces publics ;
- un deuxième volet qui concerne les commerces, les équipements et les services ;
- et un dernier volet qui concerne la mobilité.

Tout en sachant que ce projet-là se déroulera en deux grandes phases : la première phase, qui est toute proche, qui commence en 2018 et qui se termine à la fin du premier semestre 2019, et la deuxième phase qui commencera en 2020 et qui s'achèvera en 2022.

Ce schéma, sur cette diapositive-là, reprend les différentes opérations durant la première phase des travaux sur les espaces publics. Sept opérations sont planifiées pour la période 2018-2019. Je ne vous les énumère pas puisque je vais vous les citer au fur et à mesure.

En ce qui concerne, sur les espaces publics, la question du stationnement, le projet d'aménagement prévoit un nombre de places identique à l'existant, à savoir 323 places. C'est pourquoi de nouvelles places seront matérialisées en premier lieu derrière le bâtiment. Ces dernières permettront de relier la rue du Périgord à l'avenue de Picardie, mais aussi à l'ancien village des écoles qui verra dans les prochaines années l'arrivée de nouveaux logements. À noter que le stationnement ne sera pas interrompu pendant la durée des travaux. C'est aussi une information à retenir.

Sur cette diapositive, nous revenons sur la cour de l'école Monseigneur Cuminal. Le raccordement de la cour à l'entrée de l'école après la suppression de la voie circulée va permettre de réaliser des travaux d'aménagement afin de délimiter de manière plus visible les contours de la cour.

Sur cette diapositive-là, de l'autre côté du bâtiment, donc à l'avant du bâtiment des Coursives, nous créons une nouvelle voie au pied et à l'avant de l'immeuble qui permettra de créer du stationnement le long de cette dernière.

Sur la suivante, nous sommes toujours sur le stationnement. La matérialisation de places de stationnement à l'arrière du bâtiment libère la place du Pays d'Auge pour la construction des pôles commercial et médical. Des places seront toujours disponibles sur cette zone néanmoins, qui seront principalement dédiées en journée bien entendu aux clients ou aux patients du pôle médical ou du supermarché. Je tiens à souligner que si tout va bien, ces derniers seront livrés à la fin du premier semestre 2019. Cette information-là est aussi très importante à retenir.

Pour ceux qui connaissent Étouvie, on ne l'appelle pas la passerelle Saintonge, mais on l'appelle la passerelle Blanche. Pour cette diapositive-là et la suivante, pour que le projet de construction du pôle commercial aboutisse, la passerelle Saintonge ou Blanche doit être démolie. Pour compenser cette perte et maintenir la liaison piétonne avec Montières, de nouveaux aménagements seront effectués au carrefour situé en dessous de la passerelle existante. Ces aménagements seront fortement sécurisés et se poursuivront jusqu'aux abords de l'îlot des Coursives, le long de l'avenue de la Commune de Paris.

La rénovation des espaces publics existants complétera la matérialisation du stationnement et la sécurisation de l'école Monseigneur Cuminal à l'arrière du bâtiment. Elle se poursuivra au sud du bâtiment pour faciliter l'accès aux équipements en toute sécurité. Donc, c'est une manière d'optimiser le bout du bâtiment où se situe actuellement la bibliothèque Édouard David.

Sur cette illustration-là, c'est un schéma qui reprend les différentes opérations durant la seconde phase. Quatre opérations complémentaires sont planifiées pour la période 2020-2022. Là, on est vraiment sur la deuxième phase du projet.

Dans le détail, la suppression des volumes ou excroissances va permettre d'aménager un parvis au pied de l'immeuble et le long de la nouvelle voie ou de la nouvelle rue qui va être créée. Cette opération permettra de visualiser plus facilement les services publics qui seront installés en rez-de-chaussée.

Sur la suivante, nous allons procéder aussi, en deuxième phase, à la démolition du local, enfin des locaux de l'ancien Simply Market, ce qui va libérer de l'espace pour créer de nouvelles places de stationnement qui faciliteront aussi l'accès vers les commerces de l'avenue de Picardie. En fait, une liaison naturelle va se faire à l'arrière du bâtiment et va amener aussi les riverains à se rendre sur la place des Provinces Françaises.

Cette diapositive-là nous montre qu'en fait c'est la suppression des places de stationnement qui aura été faite en amont sur la première phase sur les places de stationnement de la rue du Périgord, la suppression, enfin en tout cas le déplacement des places sur un autre endroit, qui va libérer du foncier sur lequel il n'y a pas encore de projet qui a été soumis ou arrêté. En tout cas, une réserve foncière est libérée.

J'ai été un peu rapide, excusez-moi ! Nous revenons exceptionnellement à la première phase.

Ce sont des investisseurs privés qui se sont penchés et qui se sont engagés dans ce projet de rénovation et ils ont choisi de s'installer sur le parking actuel de la place du Pays d'Auge tout simplement pour offrir une meilleure visibilité et rendre plus attractif le site actuel.

Les deux pôles englobent un pôle commercial, comme je vous l'ai déjà dit tout à l'heure, et un pôle médical. Le premier accueillera un supermarché et deux commerces de bouche : une boucherie et une boulangerie artisanale. Le second accueillera la maison médicale actuelle ainsi que la pharmacie implantée depuis de nombreuses années. Une cellule supplémentaire accueillera un autre professionnel de santé qui souhaitera s'installer dans le quartier. Donc, rien n'est défini encore à ce jour.

À noter que dans un souci de gain de temps et afin de faciliter les démarches administratives, le promoteur, l'un des promoteurs, enfin le promoteur du pôle commercial, a pris en charge la

totalité des travaux aussi bien pour le supermarché que pour la pharmacie, enfin que pour le pôle médical, pour vraiment gagner du temps. Je tenais aussi à le souligner. La démarche était louable en tout cas.

Je l'ai dit tout à l'heure et je le rappelle : toutes les activités qui existent encore aujourd'hui seront maintenues pendant la durée des travaux.

Là, on est plus sur les équipements. Ce schéma reprend les différentes opérations durant la deuxième phase sur les équipements et plus précisément sur les cellules intérieures. Les travaux se déclinent de la manière suivante dans les quatre prochaines diapositives.

Sur la 34 et la 35, la suppression des volumes ou excroissances va permettre d'entreprendre des travaux de démolition de la première tranche au nord du bâtiment et les nouveaux locaux accueilleront le pôle de services, à savoir la mairie de secteur, la Maison de services au public, la police municipale, la mission locale, l'agence de la SIP, la Maison départementale des solidarités et de l'insertion du conseil départemental. Et la deuxième tranche au sud du bâtiment sera principalement dédiée aux commerces et au prolongement de l'école privée Monseigneur Cuminal.

En deuxième phase, donc 2020-2022, l'école va se prolonger. Comme je l'ai dit tout à l'heure, l'entrée principale de l'école Monseigneur Cuminal est située à l'arrière du bâtiment. Les responsables de l'école qui ont décidé de prendre le train en marche, qui ont intégré le projet il y a quelques mois, ont émis le souhait de voir l'entrée de l'école passer de l'autre côté, sur l'avant du bâtiment, et l'entrée donnerait vraiment un accès direct depuis le parking. Les négociations sont en cours pour pouvoir acquérir quelques cellules pour agrandir l'école.

Vous voyez en orange trois cellules commerciales qui ont été aussi soumises à la concertation au mois de décembre, pour l'instant qui n'ont pas trouvé de preneur. D'ailleurs, il y aura un appel à manifestation d'intérêt qui sera lancé en 2020. Mais il faut quand même savoir que l'une des cellules actuellement est occupée par le bar *Le Driver* et si l'école Monseigneur Cuminal réussit en fait à déplacer son entrée à l'avant du bâtiment, même s'il y avait un repreneur, le bar ne pourrait plus être situé à cet endroit-là du fait de sa proximité avec l'école. Donc il y aurait un autre commerce mais sûrement pas un bar. C'est une information aussi importante.

Ma collègue n'est pas là ? Nathalie DEVÈZE n'est pas encore arrivée ? Ce n'est pas grave, je vais présenter le projet de médiathèque.

Le projet de médiathèque n'est pas intégré dans la DUP, mais on a tenu à vous présenter brièvement ce projet-là qui fait partie du projet global de redynamisation du quartier d'Étouvie.

La bibliothèque Edouard David est à l'étroit depuis de nombreuses années, au sud du bâtiment, dans des locaux de la SIP. Elle est ouverte et elle propose un service sur deux étages, enfin sur un étage, donc très, très à l'étroit, depuis plus de 30 ans. Donc elle déménagera sur l'Esplanade de Bourgogne. C'est la flèche qui est en haut de l'illustration. Le projet qui la concerne est un projet d'envergure, car elle sera remplacée par une médiathèque dont la portée s'étend au-delà de la fonction de bibliothèque de quartier. Le nouvel équipement permettra de développer de nouveaux services de proximité. La médiathèque sera autant un lieu de vie qu'un lieu de lecture. La volonté d'Amiens Métropole

est de construire une médiathèque contemporaine, conviviale et durable, adaptée à l'évolution des usages des publics, dotée notamment d'une offre numérique ambitieuse.

Par ailleurs, le futur emplacement de la médiathèque lui offrira une plus grande visibilité de par son emplacement. Elle sera installée à proximité des trois écoles primaires et de la ludothèque qui l'entourent de part et d'autre. On pourra y accéder facilement à pied ou en voiture. Les futurs aménagements s'inscriront dans la continuité de la future traversée piétonne et sécurisée de l'avenue de la Commune de Paris.

La volonté de construire une médiathèque moderne s'inscrit dans le projet de développement de la lecture publique découlant d'une politique de mise en réseau de toutes les bibliothèques d'Amiens Métropole sur les quatre secteurs.

La superficie de la nouvelle médiathèque sera de l'ordre de 920 à 930 m² en surface de plancher, ainsi que de l'aménagement d'espaces extérieurs. La superficie totale de ce site sera de l'ordre de 1 800 m².

Le futur équipement inclura les espaces suivants :

- un salon de la médiathèque qui comprendra l'accueil, l'espace presse/actualités, les bornes de prêt et de retour automatiques et une salle d'action culturelle dont la capacité est de 50 personnes ;
- un espace dédié à l'enfance ;
- un pôle loisirs ;
- un pôle travail et formation ;
- des services internes ;
- un point information jeunesse qui est actuellement logé dans les Coursives ;
- et un parvis qui accueillera notamment quelques places de stationnement supplémentaires.

En termes de calendrier, le concours de maîtrise d'œuvre sera lancé fin avril. Il y aura une notification de l'équipe de maîtrise d'œuvre fin 2018, des études sur la conception de la médiathèque en 2019, la consultation des entreprises au premier semestre 2020. Ce sont des dates qu'il ne faut pas prendre pour acquises. On est juste sur de la projection dans les meilleures conditions possibles.

Le commencement des travaux commencerait mi-2020 et la livraison de l'équipement fin 2021.

C'est un très beau projet qui complète complètement celui de l'îlot des Coursives.

Sur la diapositive suivante, on revient un petit peu en arrière sur la première phase du projet en ce qui concerne la mobilité, donc les différents déplacements des piétons de part et d'autre de l'îlot.

Les déplacements piétonniers font partie intégrante du projet de restructuration de l'îlot des Coursives, et ce, pour une meilleure accessibilité. En effet, ils suivront l'évolution des travaux dès la première phase des travaux, comme vous le voyez là, et la réalisation des liaisons sera associée aux travaux sur le stationnement. Les cheminements s'inscriront dans le prolongement de la nouvelle rue en pied d'immeuble ou encore le long de l'avenue de la Commune de Paris.

L'arrêt du Bus à Haut Niveau de Service Les Coursives, situé avenue de la Commune de Paris, sera implanté au droit du supermarché, donc il sera un peu décalé par rapport à son implantation actuelle.

Là, on revient un peu plus précisément sur la suppression de la passerelle Saintonge et sur les futurs aménagements qui complètent ceux aussi du Bus à Haut Niveau de Service.

La suppression de la passerelle Saintonge entraîne des aménagements qui doivent renforcer la sécurité des traversées piétonnes. Pour ce faire, comme dans cette illustration, les doubles voies de part et d'autre de l'avenue de la Commune de Paris vont être resserrées à une voie de chaque côté. Elles seront agrémentées par des places de stationnement bilatérales. À cela s'ajoute la création de trottoirs qui n'existaient pas jusqu'alors. Les piétons marchaient plutôt sur les talus quand ils traversaient.

Le terre-plein central sera supprimé. Le nouveau carrefour qui sera aménagé, plus du côté de la médiathèque, sera renforcé par la création d'un plateau surélevé, de feux et d'une zone limitée à 30 km/h.

Il faut savoir que cette passerelle est très, très utilisée par les écoliers des écoles Georges Quarante, maternelle et élémentaire principalement, mais aussi des habitants qui habitent de l'autre côté, du côté de la rue de Savoie, et d'enfants qui font partie d'une association.

Pourquoi je vous dis ça ? Parce que ce projet-là a été présenté à ces fameux usagers de la passerelle Blanche le 9 avril dernier. Et pour la majorité, ils ont en tout cas approuvé les nouvelles propositions et ont été plutôt rassurés des futurs aménagements. Donc je tenais aussi à le souligner.

Pour être toujours dans la dynamique de la mobilité, je reviens sur l'arrière du bâtiment, sur les déplacements piétons, les cheminements piétons. Les travaux seront finalisés pour permettre de renforcer l'accès à l'arrière du bâtiment où seront réalisées la plupart des places de stationnement. Et dans leur globalité, tous les circuits sur tout l'îlot vont permettre une plus grande fluidité dans les déplacements. Une cohabitation harmonieuse sera opérée entre piétons et conducteurs.

Sur cette avant-dernière illustration, on est sur la présentation du projet finalisé avec tous les aménagements que je viens de vous citer. On comprend bien que par rapport au projet initial, les événements et les opportunités ont fait évoluer le projet que vous avez pu apprécier dans le diaporama au long de cette présentation. Le projet finalisé a mis en avant une volonté partagée et une détermination sans faille de voir ce projet d'envergure se réaliser.

Ce projet s'étend sur quatre ans, de 2018 à 2022. Il nous offre donc des garanties pour qu'il se réalise, car tous les moyens sont employés jusqu'à aujourd'hui pour le sécuriser en termes administratifs et légaux. Comme je le disais, il y a une volonté partagée que ce projet se réalise, se concrétise.

D'autre part, la mutualisation aussi de certaines opérations va permettre de faire avancer le projet plus rapidement, même si quatre ans, ça fait long. Et les intentions qui ont été évoquées dans ce diaporama ont pris en compte tous les aspects liés à une telle restructuration qui est quand même assez conséquente. On a tenu compte des déplacements des piétons, de la facilité d'accéder aux services publics. On a tenu compte des déplacements des véhicules. Tout ça dans l'esprit de maintenir une vie de quartier dynamique et attractive.

Avant de remercier, je vais peut-être laisser la parole à Jean-Christophe. Tu voulais apporter... Non. Tout va bien ? OK !

Je conclurai tout simplement en remerciant. Je tiens à saluer le travail rigoureux des techniciens et ingénieurs de la direction de la politique de la ville, ainsi que ceux de la direction prospective et maîtrise d'ouvrage urbaine, sans oublier ceux de la direction des affaires immobilières qui s'investissent avec beaucoup de rigueur dans ce projet. Leur précieuse collaboration au quotidien contribue largement à la dynamique engagée !

Je vous remercie.

MME FOURE : Merci à Nedjma BEN MOKHTAR pour cette présentation complète que je vous avais annoncée lors du dernier conseil municipal. Ça fait plusieurs fois qu'on passe des dossiers sur les Coursives sans avoir jamais présenté l'ensemble du projet pour que chacun se l'approprie bien.

Moi, je voudrais rappeler simplement les points forts de ce projet.

Il y a eu d'abord un renforcement du pôle public, je vais dire, avec une volonté des équipes municipales successives de renforcer justement le pôle public dans le rez-de-chaussée des Coursives.

Il y a eu aussi une volonté clairement exprimée et réalisée de la SIP de rénover les bâtiments et de les sécuriser et on aboutit, comme vous le savez probablement, à un taux d'occupation maintenant qui dépasse les 90 % alors qu'il y a encore environ deux ans, le taux d'occupation des appartements des Coursives était d'un peu plus de 50 % seulement. Donc on voit bien les progrès qui ont été réalisés grâce aux aménagements des halls d'immeuble et à la sécurisation de chacun des étages.

Et vous voyez donc un pôle public renforcé du côté de la ville et de la métropole, un pôle public renforcé par la SIP du côté des appartements et là donc une concrétisation avec l'agence de la SIP qui va rejoindre le rez-de-chaussée des Coursives et puis également le pôle du conseil départemental qui est en attente, le président du conseil départemental nous le disait encore hier, d'accueillir ces équipements qui sont dédiés aux habitants. Un pôle public renforcé, c'est le premier point.

Du coup, je constate qu'il y a également des projets privés qui voient le jour et c'est très rassurant pour l'avenir de ce quartier. Il y a des projets privés tant sur l'existence d'un futur supermarché dont on ne sait pas encore exactement quelle va être l'enseigne, mais dont on sait en tout cas qu'il va se réaliser, et puis un autre pôle privé autour de la pharmacie et d'un pôle médical, d'un pôle de santé qui est, nous le savons, extrêmement utile pour les habitants.

Enfin, après un pôle public qui a montré l'exemple, un pôle privé ensuite qui s'est adossé et qui montre l'ambition qu'un certain nombre de personnes ont pour ce quartier, indépendamment même des pouvoirs publics, on constate aussi qu'il y a des aménagements de rue qui sont prévus pour faire en sorte qu'on ne traverse plus le quartier par des avenues, mais qu'on le traverse par des rues apaisées comme la rue, peut-être faudra-t-il l'appeler d'ailleurs rue plutôt qu'avenue, de la Commune de Paris pour bien marquer que c'est une rue de desserte de quartier dans laquelle on doit laisser la place aux piétons, aux vélos et donc faire en sorte que les bus circulent correctement, que les voitures puissent circuler mais à des vitesses extrêmement limitées.

Voilà ce que je voulais dire qui me paraissait vraiment important.

Monsieur BEUVAIN m'a demandé la parole.

M. BEUVAIN : Merci Madame le Maire.

Merci également d'être revenue sur une délibération pour laquelle vous nous aviez promis que nous discuterions au prochain conseil municipal.

Merci à la présentation riche de Nedjma BEN MOKHTAR.

Et merci parce que je rappelais que lors du dernier conseil municipal, vous nous aviez dit que la dernière réunion qui avait fait se rassembler les acteurs de la concertation avait été un succès parce que tout le monde y avait trouvé son compte et apportait son aval et son plein accord.

Ça m'a permis, moi, de consulter entre-temps les acteurs concernés pour leur demander si c'était vrai qu'ils étaient tous contents et s'ils avaient tous fait une grande fête pour se satisfaire de la concertation. Sauf que la vie n'a pas été un si joli et long fleuve tranquille dans la concertation, puisque les acteurs que j'ai pu rencontrer m'ont dit : effectivement la dernière réunion a été rapide mais ça a été une victoire à la Pyrrhus faute de combattants puisqu'un conseil citoyen n'était plus là et que des participants ne siégeaient plus ou ne souhaitaient plus siéger parce qu'il y avait eu quelques ambiguïtés, notamment avec Urbicus.

Mais il y a eu une concertation, et je ne la remets pas en cause, sauf rétablir une certaine forme de vérité et d'avoir un propos un peu plus tempéré, il me semble, de dire qu'on a eu une consultation, des consultations victimes de leur succès. Je pense que les acteurs que j'ai rencontrés qui, comme moi, ont peu souvent l'habitude de mentir, je le rappelle, n'ont pas tout à fait le même point de vue, même s'il a été pris en compte de nombreux points de vue qu'ils vous ont présentés, qui ont été retenus pour certains. Ils vous en félicitent. Ils s'en félicitent. Mais pour autant tout n'est pas réglé définitivement.

Je ne vais pas reprendre les préconisations qu'a faites notamment l'Amicale des locataires du quartier d'Étouvie puisque vous les avez jointes en annexe. Il y a des points sur lesquels il n'y a pas de réponse positive. Il est clair qu'ils ne peuvent pas gagner non plus tous les combats, mais ils soulèvent quand même la question des stationnements, des parkings. Il y a 362 logements aux Coursives. Vous prévoyez 323 places de parking. Cela peut être difficile pour certains de s'y retrouver, sachant qu'ils ont l'expérience des aménagements des rues Victor Camélinat, Blanqui et Varlin où un réaménagement également de l'urbanisme a fait qu'un grand nombre de places ont été supprimées. D'ailleurs, lors d'une visite de proximité

où je vous accompagnais également, Madame BEN MOKHTAR, vous n'avez pas manqué d'entendre les remarques des riverains qui avaient toujours quelques difficultés à pouvoir trouver des places après qu'un aménagement de qualité ait été réalisé, mais que pour certains ils se retrouvent quelque peu pénalisés. C'est un grand mot, c'est vilain, mais ils sont en manque de places de stationnement.

Donc ils souhaiteraient quand même pouvoir trouver un nombre de places de stationnement équivalent à l'arrière des Coursives, là où va être démonté le supermarché, mais qu'en même temps ces places de parking, qu'ils puissent avoir l'assurance qu'elles leur soient réservées avant que les travaux ne soient engagés ailleurs et qu'ils n'interviennent pas en fin de processus parce que pendant les travaux d'aménagement il va bien falloir que les habitants puissent continuer à vivre dans le quartier et se garer. Et, me semble-t-il, il y avait encore une interrogation sur ce sujet où on leur laissait entendre que le parking n'interviendrait pas directement après la démolition du supermarché.

Les informations que je vous donne peuvent toujours donner prétexte à interprétation. Je peux me tromper. Je rapporte ce qui m'a été dit et je lis également les préconisations que l'ALQE notamment et l'association du comité de quartier d'Étouvie vous ont adressées et que vous avez jointes en pièce jointe dans ce projet de délibération et qui moi, à mon sens, méritent encore qu'on puisse s'en inspirer, à moins que le projet ne soit définitivement ficelé, bouclé. Mais dans ce cas-là, je dirais qu'à moins que ça n'ait été fait, comptez-vous retourner vers les habitants du quartier d'Étouvie concerné, même de tout Étouvie parce que je n'arrive pas à dissocier ou à saucissonner les opérations sur le grand quartier d'Étouvie, pour leur représenter la version finale du projet qui va être réalisé ? Je pense évidemment que oui, si cela n'a déjà été fait.

Dans leurs préconisations, ils vous ont rappelé également qu'ils n'étaient pas favorables à l'extension de la rue du Périgord devant aller jusqu'à la place de Bourgogne pour passer derrière les bâtiments après l'avenue de Picardie. Ils émettaient également des réserves.

Ils émettaient également des réserves sur la suppression de la passerelle parce qu'ils ont besoin d'être rassurés sur la circulation pacifiée qui permettra à ce que chacun puisse traverser en toute tranquillité sur un secteur qui est actuellement fréquenté, où quelquefois du gymkhana ou alors des fangios s'amuse à pousser des pointes de vitesse très désagréables, donc ils ont besoin d'être rassurés. S'il y a la suppression d'un équipement qui est sécurisé, que leur proposez-vous en contrepartie ? Sur les commerces, vous avez répondu. Sur la boulangerie exactement, vous avez répondu. Et sur le pôle santé, ils souhaitaient également pointer le fait qu'un dentiste serait le bienvenu également. Donc, ils vous rappellent également à vos bons vœux de vous souvenir de l'ensemble de ces préconisations.

Vous me permettez une toute petite digression parce que comme nous n'arrivons pas à dissocier les Coursives de l'ensemble du projet d'Étouvie, je me permets quand même, pour finir, de commenter le projet de l'îlot : vous ne pouvez pas faire, on ne fera pas le bonheur des gens du quartier d'Étouvie contre leurs sentiments, contre leurs vœux, contre leurs souhaits, contre leurs aspirations. Vous en avez entendu certaines, pas toutes. Et puis pour que le quartier soit bien respecté, soit véritablement épousé par celles et ceux qui habitent à Étouvie, le mieux, c'est qu'ils sentent que les aménagements qui vont y être réalisés soient des aménagements pour lesquels ils ont donné aussi un accord. Mais sur les accords de qualité culturelle, structurelle, je pense qu'ils y trouvent leur pleine satisfaction. Après, c'est sur la façon de vivre les déplacements au quotidien.

C'est également, m'ont-ils rappelé, parce qu'ils ont mené une enquête ces trois derniers mois sur le volet logement sur l'ensemble d'Étouvie, des inquiétudes qui existent toujours sur la perte d'habitants, sur les démolitions qui vont peut-être arriver sur un autre quartier d'Étouvie.

C'est pour ça que je me permets une petite suite où des craintes sont toujours mesurées proches de la rue d'Artois avec la destruction du bâtiment B pour la continuité d'une rue qui irait desservir l'îlot des écoles pour 70 logements et qui priverait d'une soixantaine de logements qui seraient démolis. Ils ne l'acceptent pas encore à ce jour, aujourd'hui d'ailleurs. Je crois même qu'avec un bouquet de fleurs, ils ne l'accepteront pas demain.

De même qu'ils ont entendu dans cette enquête qui a eu lieu sur tout Étouvie qu'ils s'opposent également à l'ensemble de destructions qui pourrait aussi avoir lieu au niveau du square Émile Thuillez de 60 logements parce que c'étaient également des logements qui avaient des fenêtres ouvertes sur toutes les pièces de vie, ce qui est assez rare sur Étouvie.

J'ai bientôt fini.

Juste pour conclure, ils sont très inquiets parce qu'en 30 ans Étouvie a perdu près de 3 000 habitants et la perte de 200 logements lors de l'époque de l'ANRU. Alors on me dira : l'ANRU 1, ça vous concerne aussi un tout petit peu, sauf que moi, à l'époque, j'étais un pioupiou, j'apportais ma voix sur ce que je pouvais dire et sur ce que je pouvais être entendu et c'était assez mineur. Donc j'épouse également leurs craintes qui sont que cesse la saignée des logements sur Étouvie et que même si ce n'est pas vous qui décidez toutes les politiques, vous avez des bailleurs avec lesquels il faut discuter, avec lesquels il faut être ferme pour exiger qu'il y ait le maintien de logements de qualité parce qu'actuellement ils se rendent compte que le quartier se paupérise. De nombreuses familles de salariés en CDI (ouvriers, employés, fonctionnaires, agents de maîtrise) ont quitté le quartier et ont été très souvent remplacées par des familles en situation d'extrême précarité. C'est un phénomène qui, disent-ils, n'assure plus la mixité du bien vivre pour la richesse du quartier.

Moins d'habitants, c'est aussi un potentiel fiscal plus faible et il ne faut pas chercher ailleurs les causes uniques des fermetures de commerces. Si une surface commerciale est annoncée et des commerces, vous l'avez abordé, quels seront-ils ? Ils sont très friands de savoir. On n'est pas à Jean-Jacques BOURDIN : répondez, la France doit savoir ! Les Amiénois veulent savoir. Mais dès que vous aurez des indications, livrez-les aux habitants parce que je crois que s'il y a un secteur où il y a une vitalité démocratique et par le comité de quartier et par l'ALQE, c'est bien à Étouvie notamment avec les efforts que fait beaucoup Claude CHAIDRON sur ce quartier-là avec Dolorès et d'autres et tous les bénévoles.

Il faut enfin que les commerces que vous allez réinstaller, et notamment la boulangerie – ils seront contents de l'apprendre ce soir –, soient utiles aux habitants et au-delà c'est vrai également pour la place des Provinces Françaises pour laquelle je vous alerte sur la disparition du Casino qui était une véritable richesse pour les habitants et qui aujourd'hui se retrouvent sans le petit épicier qui peut les dépanner et c'est fort dommageable.

Le nombre de démolitions de logements doit être de moins en moins nombreux, je vous le rappelle. Il y a encore 98 démolitions envisagées. C'est trop, beaucoup trop ! Et il est nécessaire que le nombre de constructions soit nettement supérieur pour rattraper les pertes antérieures de logements.

Voilà, Madame le Maire, les quelques remarques que nous tenions à formuler sur le projet de l'îlot des Coursives. Je n'en ai pas fait le tour, mais je renvoie également toute votre attention et celle de vos élus et de vos services aux préconisations qui ont été apportées par l'Amicale des locataires du quartier d'Étouvie et par le comité de quartier.

Je vous remercie.

MME FOURE : Merci Monsieur BEUVAIN.

Qui d'autre demande la parole ? Personne d'autre ne souhaite s'exprimer.

Je vais apporter des éléments de réponse. D'abord en disant à Monsieur BEUVAIN, que je remercie bien sûr pour son intervention, comme souvent mesurée. Néanmoins, je voudrais commencer par vous rappeler que vous mélangez deux réunions différentes.

On a eu une première réunion qui a eu lieu le 20 ou 21 décembre qui portait sur l'îlot des Coursives. Et puis on a eu une seconde réunion qui s'est tenue en mars, qui là parlait de l'ensemble du quartier Étouvie et des préconisations d'Urbicus en ce qui concernait les logements, et c'est là qu'il a été question en effet de démolition de certains bâtiments et que l'avis a été demandé aux habitants. À chaque fois il était présenté deux ou trois hypothèses et on demandait quelle était l'hypothèse qui avait la faveur des habitants présents dans la salle.

L'ALQE bien sûr était présente et a exprimé l'avis que vous indiquiez de non-démolition de bâtiments. D'autres habitants étaient présents. Le comité de quartier était présent. Et j'en profite pour saluer aussi la présence d'habitants du quartier dans la salle ce soir, preuve qu'ils s'intéressent, et c'est tant mieux, au devenir de leur quartier. Donc vraiment je les remercie de leur présence.

Lors de cette réunion, en effet, les avis ont été beaucoup plus nuancés sur les propositions qui étaient faites par Urbicus en ce qui concerne les démolitions. Nous aurons l'occasion d'y revenir lors de conseils municipaux et conseils d'Amiens Métropole ultérieurs.

En revanche, ce que je dis clairement, c'est que lors de la réunion du mois de décembre, qui portait sur la présentation du projet des Coursives précisément, là les habitants ont été très largement satisfaits et rassurés, au point d'ailleurs qu'il n'y a eu pratiquement pas de questions qui ont été posées par les habitants présents parce que justement ils ont été rassurés de voir à la fois l'émergence d'un pôle de santé et puis surtout l'émergence aussi d'un supermarché qu'ils réclamaient, comme vous le savez, depuis qu'il avait fermé, je rappelle, en août 2012, c'est-à-dire il y a presque six ans. Donc ça veut dire que depuis presque six ans, les habitants sont amenés à sortir du quartier pour aller faire leurs courses et donc on comprend bien les difficultés qu'ils rencontraient. Je voulais bien scinder ces deux réunions. La réunion sur les Coursives s'est vraiment passée au point qu'elle était beaucoup plus brève que ce que nous imaginions d'ailleurs.

Ensuite, je voulais ajouter qu'en ce qui concerne les places de stationnement, Nedjma BEN MOKHTAR a bien dit que les places de stationnement à l'issue du projet seraient en nombre aussi important qu'avant le début du projet. Donc il n'y a aucune suppression de places de stationnement. On retrouve en effet derrière des places de stationnement et on développe des places de stationnement à l'arrière des Coursives et on va travailler aussi avec la SIP pour que ces places soient effectivement occupées par les locataires.

Je rappelle que les places qui vont être devant, donc sur la place du Pays d'Auge, seront occupées surtout par les visiteurs du pôle médical, du pôle santé et puis de la partie commerciale en journée, et c'est en soirée en particulier ou les week-ends que les locataires pourront les occuper. Autrement dit, une même place pourra foisonner, pourra être utilisée tantôt par certains types d'occupants, tantôt par d'autres, mais quoi qu'il en soit on a veillé à ce qu'il y ait le même nombre de places de stationnement qu'aujourd'hui.

Ensuite vous indiquez qu'il est souhaitable d'avoir un dentiste. Moi, je vous rejoins mais là c'est vraiment au pôle privé d'être suffisamment attractif pour faire en sorte qu'un dentiste vienne s'installer. Vous savez que le même projet existait au nord, sur le pôle, sur l'espace santé au nord, le pôle Ravel, et vous savez bien quelle difficulté on a eu à faire venir un dentiste. Je n'épiloguerai pas, mais je vous rejoins sur l'intérêt qu'il y aurait à avoir un professionnel de cette nature dans un quartier comme Étouvie. Ça répondrait évidemment à un besoin.

Enfin sur les démolitions avec une perte du nombre d'habitants, je voudrais vous rappeler ce que j'ai dit tout à l'heure : les Coursives étaient occupées à 50 % ; elles sont occupées à plus de 90 % actuellement. Donc, il n'y a pas eu de perte d'habitants. Au contraire, il y a eu une augmentation du nombre d'habitants. Et puis je peux vous dire aussi que les habitants qui occupent ces appartements des Coursives sont des habitants qui traduisent une certaine forme de mixité sociale, probablement pas encore de manière suffisante, mais en tout cas on va dans ce sens-là et je pense que c'est de bon augure et je remercie la SIP de tout le travail qu'elle effectue pour que cela se réalise.

Je voulais vous rappeler ensuite qu'à l'emplacement de ce qu'on appelle couramment encore aujourd'hui le village des écoles, viendront trouver place un certain nombre de logements. Je ne sais plus le nombre exact. Autour de 70, me dit Nedjma BEN MOKHTAR. Et donc là encore ce sont des logements supplémentaires qui vont permettre d'accueillir de nouvelles familles.

Je vous rappelle qu'il y aura aussi des logements en accession sociale à la propriété et je pense que c'est également bien que peut-être des enfants de familles ayant vécu toute leur vie à Étouvie puissent venir s'installer de manière durable dans ce quartier parce que bon nombre d'habitants aiment ce quartier d'Étouvie et c'est bien normal. En tout cas, nous nous en réjouissons. Et ce n'est pas par hasard si nous mettons des sommes sur lesquelles on ne va pas épiloguer ce soir, ce n'est pas le moment, mais des sommes extrêmement importantes tant du côté de l'État que du côté d'Amiens Métropole, de la ville et des autres partenaires. Ce n'est pas par hasard si on met des sommes extrêmement importantes parce que ce quartier et surtout ses habitants le valent bien.

Voilà ce que je voulais vous dire.

Monsieur HUTIN ?

M. HUTIN : Oui, merci Madame le Maire. Je voudrais prendre la parole juste pour une question assez rapide par rapport à une information que vous avez donnée hier à la presse en préparation de ce conseil municipal. C'est sur l'enseigne commerciale qui va s'installer : est-ce que vous confirmez ce que vous avez dit hier ? Et d'où vient cette enseigne ? Est-ce que c'est une création ou est-ce que c'est un déménagement d'un magasin qui serait à proximité ?

MME FOURE : Il y a des noms qui circulent, il y a des choses qui se disent. Pour l'instant, les choses ne sont pas arrêtées de manière définitive, donc j'ai dit à la presse que je ne souhaitais pas qu'on annonce l'enseigne qu'il était imaginé de voir arriver. La presse n'a pas suivi mon avis. C'est son droit. Je n'ai rien d'autre à dire. Je ne donne pas d'instruction à la presse et ça se voit.

En tout cas, ce que je peux vous confirmer, c'est qu'il y a bien un supermarché – c'est ça qui est le plus important pour nous – qui va s'implanter dans le quartier et qui va répondre aux besoins des habitants.

Voilà ce qu'on peut dire à l'instant où je vous parle. Évidemment, dès qu'on en saura plus de manière certaine, on vous le dira.

Je peux vous dire qu'aujourd'hui même j'ai signé des actes pour acquérir la propriété des terrains qui sont à usage de parkings et c'est ce qui nous amène, si vous le permettez, à traiter maintenant directement le point 14 de notre ordre du jour qui est en lien direct avec ce que nous venons de voir et qui porte sur la désaffectation et le déclassement de parcelles. Je passe la parole à Jean-Christophe LORIC.

DONT ACTE

14 - ILOT DES COURSIVES. DESAFFECTATION ET DECLASSEMENT. DEPOT DU PERMIS DE CONSTRUIRE.

M. LORIC : Merci Madame le Maire.

Effectivement, pour que des promoteurs ou des entreprises puissent déposer des permis de construire, ils doivent se rendre potentiellement propriétaires des futures emprises. Et pour ce faire, il faut déclasser et désaffecter ces emprises futures.

C'est la raison pour laquelle, afin de ne pas retarder le programme de construction de la société IMCO PROMOTION sur l'îlot des Coursives, je vous propose d'approuver la désaffectation et le déclassement d'une partie des parcelles section IT n^{os} 885, 801, 798, 765, 722, 721, 720, 714, 91 et 90 et d'autoriser la société IMCO PROMOTION, ou toute société qui se substituerait à elle, à déposer toutes demandes d'autorisations d'urbanisme sur les parcelles en cause avant leur cession.

MME FOURE : Merci Jean-Christophe.

C'est bien pour vous dire que ces terrains appartenaient à la chambre de commerce. J'ai signé aujourd'hui même l'acquisition par la ville de ces parcelles et ce soir même nous vous invitons à prononcer le déclassement et la désaffectation de ces parcelles pour permettre qu'elles soient ensuite vendues à un promoteur immobilier. Donc, vous voyez que nous ne perdons pas de temps et que nous voulons vraiment que ce projet des Coursives se réalise dans les meilleurs délais.

Est-ce qu'il y a des observations sur la délibération ? Il n'y en a pas. On passe au vote.

ADOpte A L'UNANIMITE

5 - PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 8 MARS 2018. APPROBATION.

MME FOURE : Je reprends l'ordre normal de notre ordre du jour, c'est-à-dire le point 5. Avez-vous des remarques à émettre sur ce projet de procès-verbal ? Il n'y en a pas. Je passe au vote.

ADOpte A L'UNANIMITE

6 - DECISIONS DU MAIRE. COMPTE-RENDU.

MME FOURE : Conformément aux dispositions de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales, je vous rends compte des décisions que j'ai prises entre le 1^{er} mars et le 29 mars 2018. Ces décisions sont listées dans la délibération qui vous a été transmise.

Y a-t-il des observations ? Oui, Monsieur ANGER.

M. ANGER : Oui.

Madame le Maire, vous avez adopté des dispositions relatives aux tarifs des stationnements avec en particulier des gratuités sur les parkings en ouvrage et un tarif particulièrement attractif pour le parking Perret et le parking Saint-Leu, en accompagnement à la fois du complexe Gaumont d'un côté et de la vie nocturne à Saint-Leu de l'autre.

Je pense qu'effectivement ces propositions, en tout cas ces décisions vont dans le bon sens, mais elles pourraient être complétées. En tout cas, ce que je souhaiterais, comme je vous l'ai évoqué en réunion des présidents, c'est que soit étudié un dispositif comparable aux tarifs nocturnes pour les cinémas et pour Saint-Leu, pour le centre-ville, de manière à pouvoir accompagner les activités commerciales de centre-ville qui, pour certaines d'entre elles, sont nocturnes aussi – je pense aux restaurants –, mais surtout les salles de spectacles qui rencontrent des difficultés pour accueillir leur public, le stationnement devenant très compliqué. En l'occurrence, là, il s'agirait essentiellement du parking des Jacobins et du parking des halles, voire celui de l'hôtel de ville. Je vous suggère de prendre l'attache des responsables concernés pour voir quelles sont les modalités précises qui pourraient être envisagées.

Et par ailleurs, ce n'est pas du tarif mais ça complète, je le redis : on a un problème de déficit d'information sur le mode d'emploi pour utiliser ces parkings. Beaucoup de nos concitoyens pensent que c'est fermé à 21 h 00 ou 21 h 30 alors qu'en vérité c'est effectivement qu'on ne rentre plus de véhicules, mais par contre on peut les sortir. Déjà quand on a compris qu'on peut les sortir, je pense qu'il y a déjà une bonne partie de la population qui a décroché et une autre partie tout aussi importante pour savoir comment on peut les sortir et par quelle porte on peut rentrer.

Voilà ce que je voulais vous dire parce que ça me paraît un élément d'attractivité pour la vie nocturne dans notre centre-ville.

MME FOURE : Merci. Monsieur HUTIN ?

M. HUTIN : Oui, merci Madame le Maire.

Sur le même sujet, sur ces décisions, effectivement, suite aux travaux, on constate quand même qu'il y a des problèmes d'accessibilité du centre-ville, des travaux qui changent

régulièrement, des voies qui sont en double sens ou en simple sens à un moment, des piétons qui ont du mal à trouver leur circuit piéton avec un manque d'information malheureusement, les vélos qui ne sont pas du tout considérés dans le cadre de ces travaux, et puis une circulation des bus qui est très compliquée, des arrêts de bus qui changent tout le temps, une information qui est quand même compliquée à avoir.

Face à ça, vous avez décidé, puisqu'il y avait aussi la problématique du stationnement qui venait en complément de ces problèmes d'accessibilité, d'apporter un complément, une gratuité pour ces parkings en ouvrage. Donc moi, ce que je voudrais savoir, c'est : quel est le coût de cette mesure ? On vous en avait proposé d'autres à un moment. Qu'est-ce qui a orienté ce choix ? Et bien sûr quelle évaluation vous avez prévue pour qu'on puisse avoir une évaluation transparente des résultats de cette mesure qui, j'espère franchement, permettra de sauver nombre de commerçants du centre-ville qui ont une baisse de chiffre d'affaires qui est malheureusement concrète et qu'ils nous disent quand on les questionne ?

MME FOURE : Monsieur HUTIN, je n'ai pas voulu vous couper la parole, mais je vous rappelle que le débat que vous voulez enclencher globalement sur le stationnement et l'accessibilité du centre-ville pendant les travaux n'a rien à voir avec les décisions du maire et le compte rendu qui en est fait.

Je vous dirai donc : reportez-vous ! Vous m'aviez indiqué que vous alliez faire une question orale ou un vœu sur le sujet. J'ai attendu en vain. Vous n'avez pas déposé de question orale ou de vœu sur le sujet, dont acte. Il y a une question orale sur les parkings à laquelle nous répondrons à la fin de la séance, mais je ne vais pas, encore une fois, me faire imposer l'ordre du jour du conseil municipal ! Excusez-moi : c'est moi qui préside l'assemblée ! C'est moi qui décide donc des points qui sont à l'ordre du jour. Mais naturellement, vous avez toutes les informations. Toutes les questions que vous posez, vous avez déjà eu les réponses. Donc je n'y reviendrai pas.

Je m'inscrirai simplement en faux contre votre rengaine qui consiste à dire que le centre-ville n'est pas accessible. C'est faux ! C'est faux ! Il suffit de se promener et d'être juste lucide et objectif pour se rendre compte que notre centre-ville, même pendant les travaux, est accessible.

Sur la question de Monsieur ANGER, je voudrais lui indiquer que des tarifs spécifiques ont été prévus en soirée sur le parking Saint-Leu. Sur le parking Perret, ça n'est pas nouveau : ça fait déjà un moment que ce tarif existe, donc il a été simplement confirmé. Mais ce qui est nouveau, c'est en effet un tarif Saint-Leu spécifique qui forcément est lié à une ouverture plus tardive du parking puisqu'à partir du jeudi, le jeudi soir, le vendredi soir et le samedi soir, le parking Saint-Leu sera ouvert jusqu'à minuit, c'est-à-dire qu'on pourra rentrer en voiture jusqu'à minuit, pour aller dans le sens de votre remarque très juste sur le fait de rentrer ou de sortir du parking.

Ensuite sur la signalétique, je vous rejoins. J'en ai parlé encore tout à l'heure avec le directeur général adjoint des services en charge de ce sujet. En effet, il faut qu'à la fois les parkings soient plus visibles parce que quand on arrive dans le quartier Saint-Leu, on ne voit pas nécessairement l'entrée. Ça dépend dans quel sens on vient. Mais quand on vient du boulevard Beauvillé, par exemple, vers l'intérieur de Saint-Leu, on ne voit pas nécessairement l'entrée du parking Saint-Leu. Donc, on va modifier la signalétique pour faire en sorte que cette entrée, qui peut sembler compliquée, soit facilitée et surtout qu'elle soit extrêmement visible.

Ensuite j'ai demandé qu'il soit indiqué les horaires d'ouverture bien visiblement à l'extérieur et j'ai demandé aussi que les portes d'accessibilité piétons soient également floquées de telle façon qu'on voit bien par où on peut rentrer parce qu'il est vrai que, par exemple, pour le parking Saint-Leu, on peut sortir par le côté Bras de Somme et donc quand on veut rentrer, bien sûr on peut rentrer par ce côté-là, mais il y a une entrée qui est peut-être plus pratique quand on va à Saint-Leu qui est l'entrée côté rue principale, rue Vanmarcke. Mais là, si on est sorti par l'autre côté, on ne sait pas nécessairement qu'il y a une entrée piétonne rue Vanmarcke. Donc il faut que ce soit indiqué « entrée parking ». Ça, ça a été demandé pour faire en sorte qu'en effet tout le monde soit bien informé et que les choses se passent le mieux possible.

Vous avez bien compris que l'idée c'était de faire en sorte qu'on marque fortement que notre centre-ville est tout à fait dynamique, qu'on y a des commerçants qui sont de qualité et qui, pour une écrasante majorité d'entre eux, sont optimistes, même si certains vivent en effet des difficultés avec les travaux. Mais ils savent qu'ils peuvent s'adresser aussi à la commission d'indemnisation pour pallier les difficultés qu'ils peuvent rencontrer de manière ponctuelle et qu'en tout cas nous sommes à leur disposition pour les aider à continuer à vivre, parce qu'un centre-ville dynamique c'est évidemment essentiel pour nous.

Voilà ce que je voulais ajouter.

Oui, je n'ai pas répondu à la question de Monsieur ANGER sur l'extension d'un tarif soirée. Pourquoi pas ? Ça peut s'envisager. En effet, c'est à voir. Mais là, c'est même indépendant des travaux. C'est dans une perspective plus lointaine, enfin plus générale on va dire.

Je ne passe pas au vote puisqu'on prend acte simplement de ces décisions.

DONT ACTE

7 - INDEMNITES DE FONCTIONS DES ÉLUS DE LA VILLE D'AMIENS. MODIFICATION.

MME FOURE : Par délibération en date du 26 mai 2014 qui a ensuite été modifiée, le conseil municipal de la ville d'Amiens a fixé les indemnités du maire, des adjoints au maire, des conseillers et des conseillers délégués.

Avec l'élection de Nathalie LE CLERCQ il y a lieu de modifier la liste des bénéficiaires. C'est également l'occasion de prendre en compte l'évolution de l'indice brut terminal de la fonction publique qui a été porté de 1015 à 1022 dans le cadre de la mise en œuvre du protocole Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations. C'est l'objet de la délibération n° 7 qui vous est présentée.

Y a-t-il des observations ? Monsieur HUTIN.

M. HUTIN : Oui, merci Madame la Maire.

Je m'étonne que l'adjoint au stationnement, enfin le délégué au stationnement, Monsieur RIFFLART, qui n'est pas là ce soir, n'ait pas d'indemnité. Comment ça fonctionne la répartition ?

MME FOURE : On lui dira tout l'intérêt que vous portez à son portefeuille et il en sera touché. Ça, j'en suis certaine ! Merci de l'attention que vous lui portez.

Je mets au vote ce point 7.

ADOPTE A L'UNANIMITE

MME FOURE : Je précise que Pascal RIFFLART est absent ce soir parce qu'il est retenu par un deuil dans sa famille. Il nous rejoindra peut-être en cours de séance.

8 - CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE LA SOMME. ACCES A MON COMPTE PARTENAIRE. CONVENTION.

MME FOURE : En l'absence de Mathilde ROY, qui est en déplacement à l'étranger pour représenter la ville, je passe la parole à Monique THUILOT pour le point 8.

MME THUILOT : Merci Madame le Maire. C'est à propos de la Caisse d'Allocations Familiales.

Dans le cadre de leurs missions, les CAF fournissent à leurs partenaires (collectivités territoriales, bailleurs, organismes de Sécurité sociale, établissements d'accueil du jeune enfant) des données à caractère personnel au sens de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée. Cette communication de données a pour but de permettre auxdits partenaires d'accomplir leurs missions.

Je vous propose d'approuver la convention avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Somme, le bulletin d'adhésion ainsi que le contrat de service et d'autoriser Madame le Maire à les signer.

MME FOURE : Y a-t-il des observations ? Il n'y en a pas. On passe au vote.

ADOPTE A L'UNANIMITE

9 - CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE LA SOMME. CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT RELATIF AUX RAM. AVENANT.

MME THUILOT : Par circulaire en date du 26 juillet 2017, les Relais Assistants Maternels, dits les RAM, peuvent prétendre à un complément de la prestation de service ordinaire.

La ville d'Amiens a répondu favorablement et s'est positionnée sur la mission 2 qui concerne la promotion de l'activité des assistants maternels et la mission 3 relative à l'aide au départ en formation continue.

C'est pourquoi je vous propose d'approuver l'avenant à la convention d'objectifs et de financement signée avec la CAF et d'autoriser Madame le Maire à le signer.

Une somme supplémentaire de 3 000 € pourrait être versée.

MME FOURE : Je pense que tout le monde va être d'accord pour que nous puissions bénéficier de subventions supplémentaires de la CAF.

Pas d'observation ? On passe au vote.

10 - PROJETS 2018 DES ECOLES MATERNELLES ET ELEMENTAIRES EN RESEAU D'ÉDUCATION PRIORITAIRE. SUBVENTIONS. CONVENTIONS.

MME THUILOT : Afin de mettre en œuvre des projets pour les écoles maternelles et élémentaires en réseau d'éducation prioritaire, je vous propose de répartir la somme globale de 64 973 € de la manière suivante :

- au collège Arthur Rimbaud : 7 498 € ;
- au collège César Franck : 13 000 € ;
- au collège d'Étouvie Rosa Parks : 14 000 € ;
- au collège Guy Mareschal : 11 875 € ;
- au collège Edouard Lucas : 18 600 €.

Et il convient d'autoriser Madame le Maire à signer les conventions pour chacun des collèges.

MME FOURE : Merci.

C'est comme chaque année et merci d'avoir précisé que le collège d'Étouvie, en effet, s'appelle maintenant le collège Rosa Parks. Ça méritait d'être noté après la magnifique inauguration à laquelle nous avons eu droit samedi dernier !

Y a-t-il des observations ? Oui, Madame LEPRESLE.

MME LEPRESLE : Oui, Madame le Maire. C'est une délibération classique.

MME FOURE : Oui.

MME LEPRESLE : Puisque tous les ans ces projets sont subventionnés et le montant apparemment n'a pas changé.

Par contre, peut-être qu'on peut s'inquiéter du fait que les directeurs de certaines écoles en REP vont avoir moins de temps de décharge et peut-être que ça va nuire aux projets qu'ils peuvent développer. Est-ce que vous avez du nouveau sur ces questions ? Est-ce que vous pourriez insister auprès de l'État pour que les directeurs gardent leur temps de décharge ?

MME FOURE : Comme vous le savez, à la suite des travaux que nous avons menés sur le réseau de la carte scolaire, j'avais écrit en effet à l'inspecteur d'académie, et je vous ai envoyé la lettre, en lui demandant de revenir sur sa décision de supprimer des décharges à certains directeurs d'école qui sont dans les réseaux REP +. À l'instant où je vous parle, je n'ai pas eu de réponse de l'inspecteur d'académie. Dès que j'aurai une réponse, je vous la communiquerai naturellement. Mais effectivement, on est attentifs à cette question, notamment sur certaines écoles où effectivement il y a un travail spécifique qui est fait par les directeurs.

Oui, Monsieur DUPILLE ?

M. DUPILLE : Oui, Madame le Maire. Les établissements en réseau d'éducation prioritaire bénéficient toujours de subventions particulières. Qu'en est-il des autres collèges et des autres écoles qui en dépendent ? Parce qu'évidemment il est normal de favoriser les quartiers en difficulté, mais il y a certaines écoles, qui sont proches de ces quartiers, qui ont des enfants qui ont des difficultés scolaires, qui ont des familles en difficulté aussi et qui ne sont pas en REP. Est-ce qu'elles n'ont pas le droit, elles aussi, à quelques aides supplémentaires ?

MME FOURE : Le principe veut que ce soient les écoles en REP et a fortiori en REP + qui bénéficient d'aides supplémentaires. Les écoles qui ne sont ni en REP ni en REP + ont des aides naturellement et nous aidons un certain nombre de leurs projets. Ce sont les déplacements, etc., les sorties diverses et variées. Mais elles n'ont pas, en effet, accès à des subventions telles que celles qui sont indiquées ici et qui sont d'ailleurs fléchées par l'État, en direction des écoles REP ou REP +. Voilà ce que je peux vous dire sur le sujet.

Est-ce qu'on peut passer au vote sur cette délibération ?

ADOpte A L'UNANIMITE

11 - ASSOCIATION LE JARDIN BLEU. LIEU D'ECOUTE ET DE PAROLE. SUBVENTION FORFAITAIRE ANNEE 2018. CONVENTION.

MME THUILOT : Dans le cadre de l'aide au fonctionnement des structures petite enfance, je vous propose d'accorder une subvention de 18 000 € à l'association Le Jardin Bleu, seule structure d'accueil parents/enfants implantée à Amiens, et d'autoriser Madame le Maire à signer la convention afférente.

MME FOURE : C'est la subvention annuelle que nous votons régulièrement. J'imagine qu'il n'y a pas d'observation. Si, Madame LEPRESLE !

MME LEPRESLE : Juste pour dire que quand on regarde le budget de l'association, on voit que le conseil départemental, si je comprends bien le budget qui nous a été proposé, le département ne donne rien. L'association est très soucieuse justement du fait que le département se retire, mais là je crois que c'est clair qu'il n'y a rien.

MME FOURE : À ma connaissance, je pense que ça touche les enfants de maternelle et de primaire. Vladimir MENDES-BORGES ?

M. MENDES-BORGES : Oui, merci Madame le Maire.

Je voulais juste faire un complément puisqu'il y a quelques jours j'assistais à l'assemblée générale de l'association Le Jardin Bleu. C'était le 17 mars. C'est vrai qu'ils font face aussi à des difficultés financières et parallèlement à une hausse de leur activité. Et donc pour faire face à ces difficultés financières, les différents intervenants ont décidé de baisser le salaire de leur intervention. C'est un effort important de leur association, donc je tenais à le souligner puisque c'est vrai qu'il y a d'un côté la collectivité qui fait plus d'efforts pour les aider mais eux-mêmes en tant qu'association cherchent aussi à trouver des solutions pour s'en sortir et donc je tenais à le souligner ce soir en conseil municipal.

MME FOURE : En tout cas, c'est dans une autre assemblée que vous pourrez être amenée, le cas échéant, à faire la remarque que vous indiquiez il y a quelques instants.

Est-ce qu'on peut passer au vote ? Oui.

ADOpte A L'UNANIMITE

12 - PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU). APPROBATION DE LA 12^{ÈME} MODIFICATION.

M. LORIC : Le point 12 concerne la modification du PLU. On en est à la 12^{ème} modification du PLU et c'est le signe d'un document d'urbanisme qui est bien sûr directif, mais qui aussi s'adapte à la fois à un certain nombre de demandes de porteurs de projet mais aussi à de nouvelles réglementations et de nouveaux besoins.

Ce que je veux vous dire, c'est que sur cette modification du PLU dont je vais rebalayer les différents éléments, il y a un certain nombre de dispositions qui sont prises concernant des secteurs de projet. On verra que ce sont majoritairement des projets qui ont lieu dans les ZAC, mais ça concerne aussi un certain nombre de lieux dans le secteur diffus. Et on a par ailleurs un certain nombre de modifications plus réglementaires. Ce sera la deuxième partie de la présentation.

Je vais vous faire grâce d'un certain nombre de dispositifs qui sont vraiment très techniques sur les limites séparatives, sur un certain nombre de choses, et sur les hauteurs dans des zones particulières. Mais je ferai un petit point particulier sur les voies, sur l'intégration d'un certain nombre de règlements sur les voies, notamment celles qui visent à être rétrocédées à l'intérieur des îlots. Et puis je ferai un point sur la présence paysagère notamment sur les parkings, en tout cas sur les parcelles bâties, puisque vous verrez que c'est l'occasion de conforter, dans cette 12^{ème} modification du PLU, la présence des arbres et leur pérennité notamment avec des fosses qui leur permettent de croître correctement.

On va balayer les différents projets. Je suis désolé : c'est un peu le jeu des sept différences à chaque fois, mais vous verrez que si on va directement sur la page 6, on est sur la ZAC Renancourt.

Sur la ZAC Renancourt, on a un certain nombre de voiries qui étaient des orientations d'aménagement ou des intentions d'aménagement. Quand on est à l'intérieur des îlots, le fait d'être trop précis sur ces voiries intérieures à des îlots empêche parfois la réalisation de projets. C'est la raison pour laquelle on supprime ces dessins de voirie et qu'on s'en remet donc au promoteur, à l'architecte de la ZAC qui veille à ce que les intentions soient respectées. Mais on est un peu moins prescripteur sur la présence des voies parce que ça nous empêche... On se rend compte parfois, sur des projets sur lesquels on est parfaitement d'accord et sur lesquels tout le monde est d'accord, que ça nous empêche de délivrer tout simplement le permis de construire parce qu'on n'est plus conforme à la règle qu'on avait édictée. Donc là, c'est vraiment une mesure de bon sens et de simplicité.

Sur la slide suivante, on est sur la ZAC Paul Claudel avec notamment la tranche n° 4. On est sur la page 7. Vous savez que c'est la dernière tranche. C'est le secteur du *Quick* qui est en train de devenir d'ailleurs un *Burger King*, où on avait un certain nombre d'emplacements réservés qui traversaient, vous vous en souvenez, des propriétés dont on savait qu'elles n'évolueraient pas à terme. Donc pour finaliser et pour mettre notre réglementation et notre PLU en conformité avec les projets qui se dessinent et les aménagements de voirie, on fait cette modification.

Sur la page 8, là on est sur Intercampus. Vous le voyez apparaître sur les écrans. C'est le même principe. Vous ne voyez pas les photos avant/après, vous voyez juste les photos après. Ce que je peux vous dire, c'est que sur les photos avant, vous avez un certain nombre de flèches qui étaient indiquées, qui indiquaient des perméabilités urbaines. C'est un grand mot pour dire qu'on puisse voir à travers un certain nombre d'îlots, qu'on n'ait pas qu'un front bâti. Même chose : le fait de dessiner des flèches ou des endroits où on veut les perméabilités dans certains îlots fait que parfois la flèche est mal dessinée, tombe mal, et alors qu'on est d'accord sur le projet, on est embêté au niveau du permis de construire. Donc là on va dans le sens de plus de souplesse et j'imagine que ça va beaucoup aider la SEM Amiens Aménagement, dont je salue le président, Jean-Yves BOURGOIS, qui est présent ici et qui est aussi à l'origine d'un certain nombre de demandes qui sont faites. C'est tout naturellement que nous répondons à ses demandes dans les modifications de PLU.

Même principe sur la ZAC Gare la Vallée : vous savez que la SEM Amiens Aménagement a fait un très bel appel à projets sur la vallée idéale, appel à projets qui apparemment a beaucoup de succès puisqu'il y a eu un certain nombre de réponses apportées. Et là aussi, la SEM a souhaité mettre en jeu un certain nombre d'îlots, trois îlots principaux : près de la Halle SERNAM, l'ancien site des bus et puis ce qu'on appelle l'Île aux fruits. Et là aussi, pour accompagner et redonner un petit peu de souplesse à cet appel à projets, on fait des modifications dans les orientations d'aménagement et c'est aussi fait, vous l'imaginez, en pleine concertation avec la SEM d'Amiens Aménagement.

On passe au secteur de Montières Est. Alors là, on n'est plus dans une ZAC à proprement parler, même si c'est une zone pour le coup d'activité, une ZA. C'est le secteur de Montières, qui lui fait l'objet d'un concours international d'architecture dont je vous ai déjà parlé ici, qui est le concours Europan. Je le dis pour que les slides suivent ce qu'on dit : on est en page 11 sur le secteur Montières Est. Et sur le secteur Europan même chose, donc le quartier de Montières, on a eu un certain nombre de retours sur le concours qu'on ne manquera pas d'ailleurs de partager avec vous. Il y a demain tout un workshop de présentation aux partenaires demain toute la journée et une balade urbaine samedi matin dans la foulée avec Nathalie LAVALLARD, qui est là, qui va aussi animer tout ça, qui permettra de mettre en perspective et en contexte et de présenter un certain nombre des résultats du concours Europan. On en est aux prémices. En fait il y a des équipes d'architectes qui ont été désignées. Il y a trois équipes d'architectes qui donnent des intentions. On sait d'ores et déjà que, en tout cas c'est la volonté de la collectivité, il y a des intentions sur lesquelles on est déjà de toute façon, nous, prescripteurs et volontaires, notamment des volontés de desserte et de meilleure traversée notamment sur les orientations nord-sud du secteur de Montières qui est très orienté de manière radiale. Il est très facile d'aller d'est en ouest, mais quand on veut aller en direction du fleuve, c'est beaucoup plus compliqué. Donc on inscrit dans les futures orientations d'aménagement cette volonté d'avoir des perméabilités, des traversées possibles et des découpages d'îlots à venir qui ne manqueront pas d'émerger du concours Europan.

Je continue à balayer les différents sujets. Je vous passe les modifications vraiment très techniques sur des sous-secteurs. On va aller directement en page 13, sur le secteur de la rue d'Australie et du Faubourg de Hem. Alors là, il faut avoir de très bons yeux : ce sont des changements sur les parcelles. En gros, on a des parcelles sur lesquelles on avait des orientations d'aménagement qui étaient des secteurs de projets qui permettaient des constructions plutôt collectives. Or, vous savez que sur le Faubourg de Hem, on est sur un faubourg très villageois avec des maisons en front de rue, avec des amiénoises. C'est le bâti traditionnel amiénois du logement anciennement ouvrier mais du logement traditionnel

amiénois. Pour respecter en fait cette continuité sur le Faubourg de Hem, on modifie les limites des secteurs de projets pour qu'on puisse ensuite faire, par rapport aux projets qui nous sont soumis, une autorisation au niveau des permis de construire et avoir satisfaction sur la continuité du front bâti sur cette rue.

Je poursuis les modifications. Page 14, vous avez aussi, dans ce même esprit, des modifications qui sont faites pour assurer des perméabilités visuelles.

Je passe au secteur de la place Foch, page 15, où là notamment pour répondre à des projets de transfert de pharmacie, de création de cabinet médical qui sont des projets sur lesquels il y a un véritable intérêt pour la collectivité à ce que les choses se fassent et se regroupent à un endroit qui est aussi un endroit de continuité de tissu urbain, on modifie légèrement des limites de zonage de manière à rendre les projets possibles.

On passe au secteur du général Leclerc où on a, là aussi, des modifications de zonage qui sont faites pour permettre à des projets futurs d'être réalisés. Je ne m'étends pas là-dessus parce qu'on n'est vraiment pas très avancés par contre sur ce projet-là.

On passe au secteur Bonvallet sur la page 18 où là il s'agit de lever un certain nombre d'emplacements réservés qui n'ont plus lieu d'être. On s'est rendu compte que sur ce secteur Bonvallet, on est dans une zone naturelle, une zone de verdure, où il y avait des emplacements réservés qui étaient destinés à rendre un certain nombre de parcelles constructibles et à faire des voiries qui auraient permis de faire des contournements d'îlots. On ne souhaite pas donner suite à ça, donc on souhaite lever l'emplacement réservé, on souhaite maintenir cette verdure et cette zone naturelle en l'état, à la fois parce qu'on se rend compte que c'est une zone à préserver et d'autre part parce que c'est une zone qui nécessiterait de toute façon des fondations profondes, donc on n'est pas en mesure de faire de l'habitat individuel ou du petit habitat. On serait obligé de faire du bâtiment collectif et on ne souhaite pas avoir cette forme urbaine dans ce secteur. Donc on va plutôt favoriser, ce qui ne déplaira pas à Florence RODINGER, la préservation des zones naturelles pour ce secteur.

Je poursuis. On arrive en page 19 à l'intégration en fait d'une charte sur l'intégration du règlement de voirie à l'intérieur du PLU. Pourquoi on fait ça ? Parce qu'on s'est rendu compte à l'usage que quand on délivrait des permis de construire avec un certain nombre d'exigences sur la voirie et notamment dans des îlots, des îlots privés notamment, et qu'on faisait de la voirie et qu'ensuite il était demandé à nos services de rétrocéder cette voirie, on se rendait compte qu'on n'était pas tout à fait aux normes de ce que réclamait notre service de la voirie. Donc, on a décidé d'insérer un certain nombre de dispositifs qui sont les dispositifs réclamés par notre service voirie, qui sont aussi évidemment conformes à toutes les normes. Mais ça, ça permet de ne pas avoir de mauvaise surprise. Ce sont des dispositions sur les voies publiques comme sur les voies privées sur les secteurs de projet. Ce sont des dispositions sur le respect de la largeur pour permettre à des véhicules légers ou des véhicules lourds de se croiser, notamment les véhicules qui viennent collecter les ordures ménagères, c'est toujours un sujet important ; de permettre la cohabitation entre piétons et véhicules ; mais aussi, et vous le verrez dans cette modification-là, de faire en sorte que les zones d'usage mixte soient respectées. Voilà pour cette partie voirie.

Je poursuis. J'arrive en page 24 sur un certain nombre de dispositions concernant la hauteur des constructions. Je ne rentre pas dans le détail. Ce sont vraiment des zones assez faibles.

Vous l'avez vu apparaître dans la présentation à un moment : les fenêtres de toit aussi. Il y a des personnes qui, de plus en plus, insèrent non pas des velux, non pas des verrières, mais ce qu'on appelle des skydomes en bon français (une fenêtre de ciel peut-être pourrait-on dire). La particularité, c'est que vous voyez qu'elle est surélevée. Donc, ça peut poser un problème de visibilité de ces structures et on intègre dans le PLU le fait que si on a des acrotères, c'est-à-dire des bordures de toiture, qui permettent d'être à la même hauteur et de cacher ces skydomes, on ne voit pas d'inconvénient à ce que ceux-ci soient faits puisque ça permet d'apporter de la lumière et donc du bien-être dans les logements.

Je poursuis. On va passer directement au point n° 6 parce que je ne veux pas être trop long sur ces modifications du PLU. Sur le point n° 6, qui est à la page 28, on a aussi une disposition qui va contraindre nos porteurs de projet à mieux respecter les arbres et en tout cas à faire en sorte qu'on ait un plus grand nombre d'arbres par logement bâti ou par place de parking réalisée parce que ça, c'est le fruit de l'expérience. On a eu des promoteurs qui nous disaient : on va mettre les arbres que vous souhaitez, on va en mettre une trentaine, une quarantaine, etc. Donc on était ravis dans le permis de construire et puis on se rend compte à l'usage que l'arbre qui a été mis en place, c'est un tout petit arbuste à peine visible et qu'en plus de ça on a pu mettre pour cet arbre une fosse, c'est-à-dire une surface de terre, qui n'était pas suffisante pour permettre d'avoir un arbre pérenne. Donc là, on intègre dans le Plan Local d'Urbanisme, et ça a été vu effectivement avec Florence RODINGER, le fait qu'on veut des arbres de haute tige qui soient déjà à maturité avec une circonférence de tronc qui ne doit pas être inférieure à 30 centimètres. Je me suis posé la question de ce que ça faisait. Une feuille fait 30 centimètres, si vous la roulez sur elle-même, si vous roulez la feuille comme ça sur elle-même. Vous voyez la taille du tronc qu'on peut avoir, donc ça fait quand même de beaux sujets. Et puis en plus, on fait en sorte que la fosse qui est réservée à ces arbres soit de suffisamment grande taille pour permettre le développement de ces arbres.

J'ai fait à peu près le tour des éléments importants et je vous propose donc de soumettre au vote l'adoption de cette 12^{ème} modification du Plan Local d'Urbanisme.

MME FOURE : Merci Jean-Christophe.

Jean-Christophe LORIC a fait une présentation un peu plus longue qu'habituellement parce que ça nous semblait important, étant donné les questions qui s'étaient posées notamment lors de la réunion avec les présidents de groupe, de bien voir quel était le contenu de cette 12^{ème} modification. Vous voyez que c'est toujours avec des mesures qui sont éparses parce qu'elles s'appliquent à différents morceaux de ville, mais qui sont justifiées.

Merci à Jean-Christophe d'avoir expliqué les raisons de ces modifications.

La parole est à Monsieur ANGER.

M. ANGER : Merci Madame le Maire et merci, Monsieur LORIC, pour cette présentation qui effectivement, je vais dire, pour une fois, prend un peu de temps pour parler d'urbanisme.

On parle de 12^{ème} révision du PLU. Pour les plus anciens d'entre nous, ça fait penser à la rhétorique des congrès où à chaque fois c'était le 11^{ème}, 12^{ème}, 23^{ème}, 25^{ème} congrès ! En même temps, c'est une marque de souplesse, mais à un moment donné, à force de réviser, il faut aussi se poser pour savoir ce qu'on veut faire.

Je crois qu'une des difficultés, c'est que les opérations nous sont présentées les unes après les autres. En soi d'ailleurs elles sont souvent intéressantes. Mais dans quelle logique elles s'intègrent, on a quelquefois du mal à le comprendre.

Une ville, ça ne peut pas être une addition de quartiers ou de projets, mais bien une vision, une dynamique et un projet global qui se décline de manière particulière dans les quartiers.

Là on a le PLU, un peu plus loin on a un fonds de concours s'agissant de la voirie rue Gresset et rue Jean Catelas avec un aménagement là, pour le coup, béton et avec une voie de circulation pour l'automobile pour la rue Gresset. Mais dans quelle logique ça s'inscrit ? Où sont les pôles d'intermodalité ?

Dans la révision du PLU qui nous est proposée, il y a un réaligement place Foch qui correspond à un projet, qui d'ailleurs est probablement pertinent, autour d'un déplacement de la pharmacie qui se trouvait sur le parvis de la gare Saint-Roch. Mais au fond la question est : qu'est-ce qu'on fait de ce secteur ?

Je l'entends de temps en temps, je sais ce que vous allez me répondre : on a des idées. Effectivement, j'entends Pascal RIFFLART dire : la gare Saint-Roch c'est important. Oui, mais on a besoin, à un moment donné, d'en délibérer ici, en tout cas de partager, et plus c'est unanime mieux c'est, me semble-t-il, une vision sur cette ville.

Moi, je ne suis pas procédurier. Mais moi, je trouve que l'exercice qui a été fait par la SEM sur la vallée idéale, qui est un document hybride au fond, puisqu'il s'agit d'un cahier des charges, on nous dit : on va vous raconter une histoire et puis en fonction de l'histoire qu'on veut vous raconter, faites-nous des propositions. Mais moi j'aimerais bien, Madame le Maire, qu'on puisse nous raconter une histoire, non seulement pour les Amiénois, pour qu'ils comprennent où on va, mais surtout et en même temps pour les partenaires extérieurs pour qu'ils sachent où ils viennent.

Sur le quartier de la Vallée, je pense qu'ils vont comprendre assez facilement ce qu'on veut y faire. Mais on ne peut pas d'un côté parler du quartier de la Vallée, de l'autre parler d'Europain qui est le long du fleuve, qui a de l'ambition pour le fleuve, comme tous les problèmes de circulation, de stationnement. À un moment donné, il y a des partis pris qu'il faudra acter.

Alors sur le PLU lui-même, là encore on peut prendre le verre à moitié vide ou à moitié plein. Il y a des choses qui nous paraissent positives. C'est vrai qu'intégrer le règlement de voirie dans les contraintes du PLU de manière à ce que quand la voirie rentre dans le domaine public, elle soit conforme à nos normes, ça me paraît de bonne gestion. Je n'y trouve pas trop les circulations pour les vélos, mais bon. Par ailleurs, simplifier la trame viaire, oui et non. Oui, si effectivement ça permet de développer des projets auxquels on n'aurait pas pensé. Autant je suis assez rassuré sur le quartier de la Vallée parce que cette simplification s'accompagne d'un projet, d'une projection, d'une ambition, sur ce qu'on veut faire, ailleurs je ne sais pas.

Le problème, c'est que quand on a construit ces voiries intermédiaires ou ces cônes visuels, c'était bien pour défendre une certaine idée des zones qui sont concernées. Donc, on ne peut pas les supprimer sans rien mettre en face. Là encore, on a besoin d'un projet, d'appels à projets.

Donc moi, ce que je souhaiterais – je l'ai dit à Madame le Maire à la réunion des présidents – , c'est qu'à un moment donné, on prenne le temps, dans cette assemblée, d'avoir un débat sur un projet global d'aménagement pour Amiens où vous pourriez prendre le temps de nous dire ce à quoi vous avez pensé parce qu'à chaque fois vous nous dites : « On y a pensé, on sait ce qu'on va faire ». Je n'en doute pas, mais ce serait pas mal qu'on puisse en parler ici et que par ailleurs ça puisse être présenté à la population, je veux dire un peu dans l'esprit d'European, et je pense que ça contribuerait à une meilleure appropriation de cette ville par ses habitants.

MME FOURE : Merci. La parole est à Monsieur LESSARD.

M. LESSARD : Merci Madame le Maire.

Effectivement, vous avez raison : on prolonge le débat que nous avons eu en conférence des présidents et je souscris à ce que vient de dire René ANGER. Le débat porte sur le terrain de la vision globale de l'aménagement urbain, de l'organisation de l'espace, de la manière de construire et de reconstruire la ville sur elle-même. On peut rappeler d'ailleurs que ces principes se trouvent en tête du PLU dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durable, le PADD, et dans les orientations d'aménagement.

Si on souhaite redébattre et remettre en perspective ces lignes directrices, il faut alors envisager de relancer le processus de révision du PLU qui en l'état, malgré sa 12^{ème} modification, date tout de même de 2006. On le rappelait.

Et je rappelle aussi que vous avez interrompu ce processus de révision du PLU au début de votre mandat. Et il était inévitable, à un moment donné, que la nécessité de revisiter ou de repenser les grandes orientations d'aménagement de la ville revienne au premier plan. Le contexte a changé et continue bien entendu d'évoluer. La compatibilité avec le SCOT et avec le Plan de Déplacements Urbains doit être assurée.

Ce travail de révision, je pense, ne peut bien entendu tenir dans le cadre d'un débat isolé au conseil municipal. Il doit s'appuyer sur un travail préalable minutieux qui le précède, comme cela avait eu lieu en 2005 et 2006. Je me souviens d'avoir participé aux groupes de travail. Il y en avait eu de nombreux qui avaient conduit à la mise sur pied du PLU. À l'époque, on passait du POS au PLU, c'est vrai, mais il n'empêche que maintenant, 12 ans après, on pourrait se poser la question. C'est d'ailleurs la question que nous nous étions posée puisque nous avons lancé cette opération de révision qui n'est pas mince, qui coûte effectivement, que vous avez souhaité interrompre. Peut-être qu'il faut maintenant préciser vos intentions sur le sujet ?

Allez-vous lancer prochainement la procédure de révision ou continuer au fil de l'eau et laisser faire les promoteurs quand vous pensez qu'effectivement ils agissent dans le bon sens ? Mais est-on garantis que ce sera toujours le cas ? Ils peuvent préférer des intérêts immédiats ou leurs intérêts aux dépens de la cohérence globale qu'on peut souhaiter, nous, dans l'aménagement de notre ville pour la laisser telle quelle, telle qu'on l'aime, c'est-à-dire en évolution mais en restant une ville nature. J'aime bien cette expression également.

Donc ça nécessite que l'on cadre, parfois que l'on décide de créer une zone d'aménagement concerté. Je pense notamment à l'insertion de la Citadelle dans les quartiers traditionnels qui l'entourent, mais en liaison avec les quartiers nord. Nous avons une obligation de réussir là également. Peut-être que le devenir des terrains au nord de la Citadelle devrait faire l'objet

d'un document d'urbanisme particulier. Et tout ça, je pense qu'on pourrait mieux l'évoquer et le travailler dans le processus de révision du PLU. Vous me direz votre pensée là-dessus.

Un autre point plus de détail : je partage ce qu'a dit René également sur la ZAC Intercampus, je vous l'ai dit. Vous supprimez des voies secondaires, des perméabilités visuelles qui étaient consacrées aux modes doux de déplacement et qui marquaient l'identité écologique de ce nouveau quartier. Pour moi, ça revient à cloisonner ce qui pouvait être fluide et aéré pour les habitants et leur qualité de vie. Donc, nous ne comprenons pas ce changement d'orientation, même si vous l'avez explicité à votre façon. Et donc nous nous demandons si ce n'est effectivement pas dénaturer un petit peu ce qui a été travaillé, d'ailleurs déjà en 2005 sur cette partie de la ville qui, je le rappelle, va accueillir quand même potentiellement 4 500 à 5 000 habitants.

Madame le Maire, je pense que nous nous abstiendrons sur la modification du PLU. Une modification n'est pas une révision.

MME FOURE : Monsieur BEUVAIN ?

M. BEUVAIN : Merci Madame le Maire.

J'ai une question vicieuse. Il y a des interventions constructives, comme celles d'avant que j'avais faites, mais là elle est vicieuse. Comme ça, je vous préviens ! Est-ce que le gel de certains terrains en zones considérées comme non constructibles parfois est imaginé afin que des promoteurs privés ou des porteurs de projet ne se portent pas acquéreurs ? Parce qu'on les effraierait par la non-constructibilité d'un terrain.

Sinon je pense au terrain du CDEF que le département avait soumis au possible achat par la commune pour pouvoir y réaliser différents équipements et dont l'avis des Domaines a rendu un avis négatif inconstructible peut-être parce qu'il y aurait des cavités ou des grottes à combler. Je ne sais pas. Si ce n'était pas le cas, peut-être que nous aurions pu aussi y réfléchir afin de rendre de nouveau ces terrains constructibles, de s'en porter éventuellement acquéreurs et pourquoi pas d'y réaliser en surface un parking pour pouvoir aussi y accueillir des étudiants à proximité de la Citadelle qui souhaitent pouvoir s'y garer. Ça pourrait être une réponse, mais je n'ai pas l'avis des services qui ont classé ces terrains-là en zone non constructible autant en sous-sol apparemment qu'en surface, avec un simple enrobé ou bitumé pour un parking.

Je vous remercie. C'est pour ça qu'elle était vicieuse.

MME FOURE : Y a-t-il d'autres interventions ? S'il n'y en a pas, je demande à Jean-Christophe LORIC de répondre.

M. LORIC : Merci Madame le Maire.

Sur la question globale de quel est le contexte, quelle est la vision sur le PLU et faut-il réviser ce PLU, déjà une première réponse : on a renoncé à la révision globale du PLU parce que cette révision globale était nécessaire pour deux raisons : le projet de tramway, c'est inscrit. Quand on a un projet de tramway de cette ampleur, on est obligé de fait de réviser le PLU. Le deuxième projet était le projet FREY. C'étaient les deux raisons principales qui nécessitaient non pas une modification du PLU qui est une modification simple, mais une révision globale et comme vous l'avez dit, Monsieur LESSARD, avec un re-travail du PADD, du Plan

d'Aménagement et de Développement Durable. On a renoncé à ça tout simplement parce qu'on avait renoncé au projet de tramway pour un projet de BHNS qui lui ne nécessitait pas de révision globale du PLU et qu'on a fait la démonstration sur le projet FREY qu'il était possible, avec des outils un peu moins lourds, de rendre le projet possible et ça a été fait avec une simple déclaration de projet. Ça, c'est la réponse à la raison pour laquelle on a renoncé à la révision du PLU.

Néanmoins, moi, je ne suis pas du tout opposé à ce qu'on fasse une évaluation, comme on l'a fait d'ailleurs pour le PLH qui est le Plan Local de l'Habitat. C'est vrai que quand on est à la 12^{ème} modification d'un PLU, même si c'est le signe que c'est un PLU qui est souple et même si justement pour une fois c'est fait pour qu'on utilise cette possibilité-là, il n'est pas interdit de faire un bilan de ce Plan Local de l'Urbanisme dont je vous rappelle qu'il est au service de deux axes et de deux choses très importantes pour la ville : le développement économique et le développement de l'offre d'habitat et de logement. Le PLU est pensé majoritairement pour ça. Alors bien sûr aussi pour l'offre de transport. C'est le document qui permet de faire la cohésion de tous ces éléments-là.

Mais moi, je suis assez favorable, et Madame le Maire en dira un mot, à ce qu'on fasse au moins un bilan et qu'on évalue ensuite, dans une vision partagée, la nécessité soit de modifier encore, soit de réviser le PLU, mais au moins d'exprimer une vision partagée et commune et globale sur l'ensemble du projet, vision qu'on vous donne au moins déjà à l'échelle des quartiers, ce qui est déjà considérable, mais qui mériterait aussi d'être étendue au niveau bien sûr de la ville et de la métropole.

Concernant la remarque sur les perméabilités, il ne faut pas qu'on se méprenne : ce n'est pas parce qu'on supprime des emplacements de voirie ou des endroits où on a mis des flèches permettant des perméabilités sur les différentes zones qu'on renonce à ces perméabilités-là. En fait, on évite de dessiner trop les choses parce que l'expérience montre que quand on dessine trop les choses, on s'enferme et on ne permet plus la réalisation des projets. Néanmoins, on revient à des objectifs. Plutôt que de prescrire exactement ce qu'on veut, on revient sur un grand objectif. Par exemple, sur la ZAC Renancourt, l'objectif est évidemment de garder des visées, des cônes de visibilité et ça, c'est inscrit y compris dans la modification du PLU. Mais on donne les choses d'une manière plus générale, plus globale, ce qui permet au projet de se réaliser. Mais la nécessité, par exemple, de préserver la vision, les traversées et les perspectives sur la ville et sur ses monuments reste inscrite sur les différents documents d'urbanisme de cette 12^{ème} modification.

Enfin sur le Centre départemental de l'enfance et de la famille, la zone n'est pas non constructible. Simplement, il y a eu une analyse géologique de réalisée qui explique, d'ailleurs comme partout dans les secteurs nord qui sont des secteurs crayeux et d'anciennes carrières, qu'on a des galeries en sous-sol sur d'ailleurs plusieurs niveaux, assez profondes, qui nécessiteraient soit un comblement pour pouvoir construire, soit des fondations assez profondes. Les endroits en eux-mêmes ne sont pas non constructibles. Il y a des porteurs de projet qui se positionnent sur le lieu. Nous, on a bien sûr aussi – vous l'avez exprimé et je suis content que vous les partagiez – des besoins de stationnement autour de la Citadelle qui n'avaient pas été pris en compte, mais qui maintenant heureusement sont pris en compte et on continue de les prendre en compte. Et éventuellement, d'ailleurs, des possibilités de réponse, y compris par des privés qui pourraient permettre en partie de répondre à ce besoin.

Mais pour le moment, il y a une partie du centre en lui-même qui va rester propriété, de ce que j'ai compris, du conseil départemental et puis deux parcelles, à la fois au nord et au sud de cette parcelle, qui font l'objet soit de projets privés et concomitamment d'intentions de la collectivité. Sachez en tout cas qu'on a toujours le dernier mot puisqu'à chaque fois qu'il y a une cession, nous avons un document qui passe à la mairie, à la signature de Madame le Maire, qui est une déclaration d'intention d'aliéner, la DIA, qui nous permet, si on le souhaite, de faire usage de notre droit de préemption sur ces parcelles si on souhaite aller plus loin sur les projets.

MME FOURE : Alain GEST ?

M. GEST : Oui, merci Madame le Maire.

Juste quelques mots pour compléter les justes propos de Jean-Christophe LORIC sur sa réponse concernant la révision du PLU qui est une question qui peut effectivement se poser. Mais vous n'êtes pas sans avoir qu'une des premières actions du futur pôle métropolitain, qui verra le jour en milieu d'année, ce sera très probablement de réviser le SCOT. Il me semble qu'il faut respecter les étapes. Le cadre général, c'est le SCOT dans lequel s'inscrit un PLU qui doit être en conformité avec le SCOT. Et donc il me semble que si on venait à aller dans cette décision, il faudrait respecter l'ordre chronologique normal des choses.

Après, je sais que vous aimez beaucoup, Monsieur ANGER, et c'est votre droit le plus strict, de concevoir des projets à long terme. On peut refaire Amiens 2030 si vous voulez. Nous, ce que vous avez compris sans doute maintenant, c'est qu'on a envie d'avancer, de réaliser. Pour réaliser, aujourd'hui, il y avait des moments où effectivement il fallait adapter le Plan Local d'Urbanisme aux besoins, comme l'a rappelé Jean-Christophe LORIC, économiques et d'habitat. Je pense particulièrement à l'économie. Et donc c'est la raison pour laquelle nous faisons ce choix. Ça ne veut pas dire pour autant qu'on n'a pas effectivement pris l'habitude de se projeter dans l'avenir, mais que peut-être il faut monter les marches une par une et respecter l'ordre chronologique des choses.

MME FOURE : Merci. Monsieur LESSARD, un mot ?

M. LESSARD : Vous remarquerez que chaque année de notre mandat a connu une modification du PLU, donc nous l'avons fait évoluer également. Donc rien n'était figé, Monsieur GEST.

MME FOURE : On n'est pas dans un débat de cette nature. Je voulais justement commencer mon propos en disant que depuis 2006, date de vote du PLU, il y a eu 12 modifications. Nous en sommes à la 12^{ème} modification. Donc statistiquement, ça veut bien dire en effet qu'il y a eu en moyenne une modification par an.

Aucun de nous n'a dit cela, Monsieur LESSARD. Il n'y a aucun problème.

Attendez, c'est moi qui ai la parole ! Donc je vous prie de bien avoir la gentillesse de m'écouter.

Et donc ça signifie tout simplement qu'un PLU, ce n'est pas un document dogmatique qui est figé de manière définitive. C'est un document qui est évolutif et on s'aperçoit à l'usage que telle mesure qu'on a cru bon de prendre à un instant n'est plus adaptée à un autre moment,

soit parce qu'il y a un projet nouveau, comme c'est le cas, par exemple, vous le signaliez, l'un ou l'autre, je ne sais plus lequel d'entre vous, place Foch, ou pour d'autres raisons.

Mais quand je regarde ma ville, je me rends compte que depuis quelques années, il y a eu quand même beaucoup de choses qui ont été énormément transformées. Si je prends la ZAC Gare la Vallée, n'en parlons pas. Vous voyez avec maintenant toute la promenade Nisso Pelossof qui a été implantée et qui transforme complètement, qui donne une respiration à ce quartier et qui permet qu'on ordonne les constructions autour de cette vision, qui fasse qu'on se retourne aussi sur le fleuve Somme.

Quand on continue, on se rend compte qu'il y a beaucoup de modifications en cours bien sûr avec l'aménagement du Bus à Haut Niveau de Service et les aménagements urbains connexes, mais pas annexes, qui sont absolument fondamentaux.

Je constate aussi qu'il y a des quartiers entiers qui sont en pleine mutation. Ça va être prochainement le quartier de l'ancien centre hospitalier nord qui va être libéré, je vous rappelle, à l'horizon 2020, donc qui va voir une transformation notable ; l'arrivée, dans un délai prochain, à horizon 2023, d'un nouveau commissariat de police à proximité immédiate. Si je continue, je peux dire aussi qu'il y a évidemment l'arrivée des étudiants à la Citadelle. C'est un élément absolument fondamental. Je peux encore citer aussi les réflexions sur le site du Cloître des Sœurs Grises dont on parle depuis longtemps sans que jamais, jusqu'à présent, la réflexion n'ait abouti à un véritable projet et sur lequel j'espère qu'on va pouvoir concrétiser dans un avenir prochain au moins des principes ; sur le boulevard Faidherbe qui est amené à une transformation ; sur le quartier Faubourg de Hem dont on voit d'ores et déjà les aménagements nouveaux, mais qui va continuer à se transformer avec notamment le gros projet de rénovation du zoo. Et je pourrais continuer comme ça avec la ZAC Intercampus ou avec la poursuite et la fin de la ZAC Paul Claudel.

On voit bien que notre ville bouge ; qu'elle vit. C'est un être humain, une ville. Et donc que l'on ait besoin, à certains moments, de se poser pour vérifier qu'il y a bien une cohérence en ce qui concerne l'urbanisme, moi, j'entends bien qu'on ait cette réflexion en conseil municipal. Mais croyez bien que cette réflexion, nous, nous l'avons en bureau municipal très régulièrement. Alors certes, le bureau municipal, ce n'est pas le conseil. J'entends bien. C'est la raison pour laquelle, moi, je suis d'accord pour qu'on envisage en effet un débat le moment venu, donc un moment à programmer tranquillement. Mais je pense que c'est important en effet qu'on se pose pour voir comment faire vivre cette ville.

Mais en tout cas, je peux d'ores et déjà vous dire que cette ville vit autour de son fleuve et qu'elle vit aussi autour de relations apaisées avec des liens de plus en plus forts entre les quartiers.

Voilà ce que nous, nous souhaitons : faire en sorte qu'on ait une ville dans laquelle il n'y ait plus, comme c'est le cas aujourd'hui, un secteur Montières qui est un entre-deux parce que ça n'est ni du logement, ni de l'activité économique. On ne sait pas comment le qualifier à cet instant. Et je peux vous dire que j'ai rencontré aujourd'hui les équipes d'Europarc qui travaillent, qui ont été lauréates du concours Europarc, et c'est très intéressant de voir quelle image ces jeunes architectes qui viennent des quatre coins de France et même au-delà, quelle vue, quelle vision, ils ont de notre ville et quelles transformations ils peuvent nous aider à élaborer sur ce quartier Montières qui est, je vous le rappelle, quand même à deux pas du centre-ville quand on y regarde de près, mais qui est pour l'instant un quartier tout à fait sous-utilisé si je puis dire et très, très peu connu de bon nombre d'Amiénois parce que

quand on n'a pas de raison d'aller... Qu'est-ce que je vais vous dire ? Soit dans l'ancien îlot des abattoirs... Le terme, le mot n'est peut-être pas très joli. Il y a des activités maintenant très diversifiées qui s'y déroulent. Ou quand on n'a pas besoin d'aller dans les anciens locaux de la CLARA ou dans les anciens locaux de Cosserat, on peut très bien passer sa vie à Amiens sans connaître ce site qui est magnifique. Et on est en même temps à deux pas de l'île Sainte-Aragone, donc en pleine nature et avec un patrimoine industriel qui est vraiment exceptionnel et qui témoigne de la richesse de notre ville.

Donc je pense que c'est tout ça qu'il faut qu'en effet on pose. Mais croyez bien que cette réflexion, évidemment, nous, nous l'avons parce que nous souhaitons que les projets que nous mettons en œuvre au travers de délibérations au rythme des conseils municipaux ne soient pas des objets posés dans la ville, mais qu'ils soient des projets qui participent à l'élaboration d'un ensemble et que cet ensemble soit, pour reprendre la formule que nous avons retenue depuis bien longtemps, pour un mieux vivre ensemble dans notre ville.

C'est la raison pour laquelle j'insistais beaucoup sur la question des cheminements et des transversalités à élaborer, comme Jean-Christophe l'a indiqué, sur un certain nombre de remarques et de modifications qui sont prévues dans la délibération qui vous est soumise.

Donc je ne clôture pas le débat ce soir évidemment, mais bien sûr nous aurons un débat global sur le sujet dans un conseil municipal à venir. Je ne vous dis pas dans quel délai parce qu'il faut voir comment organiser les choses. Mais en tout cas, sachez que la ville, elle vit, elle bouge, elle se transforme et que de toute façon, même si on fait un débat à un instant donné, ce sera quelque part une photographie et puis une intention pour l'avenir, mais ensuite la vie reprendra ses droits et la vie est changement tout simplement.

On peut passer au vote sur la délibération.

ADOPTE

Observations :

M. BEUVAIN, Mme ANNOOT, M. LESSARD, M. CARDON, M. HUTIN, Mme LEPRESLE, M. ANGER, Mme BERGER et Mme LION-LEC (pouvoir à Mme BERGER) se sont abstenus.

13 - LA CITADELLE. LOCATION PRECAIRE DU DOMAINE PUBLIC HOSPITALIER. PARKING CHEMIN DE LA FLAQUE DENOMME USN MEDECINE – CHU AMIENS PICARDIE. CONVENTION TRIPARTITE.

M. LORIC : Le site de la Citadelle accueillera fin août 2018 plus de 4 000 étudiants (près de 5 000 d'ailleurs je crois maintenant) et personnels universitaires. Des réflexions ont été engagées afin de pouvoir répondre à la question du stationnement et de satisfaire la demande de l'Université de Picardie Jules Verne.

Les échanges avec l'UPJV ont conduit à déployer environ 800 places de stationnement réparties comme suit :

- avec un aménagement de la rue Montesquieu de 160 places que je vous invite, si vous ne l'avez pas déjà fait, à découvrir parce qu'il est déjà effectif ;
- sur le site de l'hôpital nord, on a le parking Zamenhof avec 450 places ;
- et le parking à l'est du site hospitalier dit « parking chemin de la Flaque » pour 150 places.

C'est pourquoi un projet de location précaire du parking chemin de la Flaque (dénommé par le CHU « USN médecine – CHU AMIENS PICARDIE ») a été établi avec le Centre Hospitalier Universitaire Amiens-Picardie et l'Université de Picardie Jules Verne.

Cette convention tripartite prévoit les conditions d'occupation dudit parking par l'UPJV du 17 août au 13 juillet de chaque année et par la ville d'Amiens à des fins de parking public du 14 juillet au 16 août de chaque année.

Je vous propose d'approuver la convention tripartite et d'autoriser Madame le Maire à la signer.

MME FOURE : Sachant que ce parking est donc prévu pour les personnels de l'UPJV. En tout cas, c'est ce qui nous a été indiqué par le président.

Y a-t-il des observations ?

Oui, bien sûr, c'est l'UPJV qui loue ce parking à l'hôpital et donc c'est l'UPJV qui paye, mais nous sommes parties prenantes à cette convention puisque, comme l'a expliqué Jean-Christophe LORIC, le parking, nous pourrions l'utiliser pour les besoins du public de manière générale pendant la période estivale où les étudiants et les enseignants et le personnel administratif ne sont pas présents.

Pas d'observation ? Alors on passe au vote.

ADOPTE A L'UNANIMITE

15 - REQUALIFICATION DU COLVERT. CESSION DE TERRAIN A BATIR AU PROFIT DE L'EPARECA.

M. LORIC : Dans le cadre du projet de requalification urbaine et commerciale de l'îlot Colvert, il est prévu de reconstruire une polarité commerciale, d'édifier un programme de logements et d'aménager des espaces publics.

Pour ce faire, je vous propose d'approuver la cession au profit de l'EPARECA d'un terrain à bâtir d'une superficie d'environ 1 260 m² situé à Amiens rue Winston Churchill, avenue de la Paix et allée de la Paix cadastré pour partie section CL n° 149, moyennant le prix de 40 € le m², soit 50 400 €. Vous voyez apparaître sur la carte l'emprise en question qui va être donc la future emprise de la polarité commerciale.

La place a été déclassée par anticipation à la désaffectation, par dérogation au principe. La désaffectation effective devra intervenir au plus tard le 26 octobre 2018. À défaut, la vente sera résolue de plein droit moyennant des pénalités d'un montant de 1 % du prix de vente.

MME FOURE : Donc là encore, on voit que le projet sur le Colvert comme le projet sur les Coursives dont on a parlé tout à l'heure passe en phase de réalisation concrète.

Y a-t-il des observations ? Il n'y en a pas. On passe au vote.

ADOPTE A L'UNANIMITE

16 - MAISON DU CIL. ACQUISITION DE 12 LOGEMENTS LOCATIFS AVENUE DU CAMPUS. EMPRUNT AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS. GARANTIE DE LA VILLE D'AMIENS. CONVENTION. MODIFICATION.

M. LORIC : Je vous propose d'accorder la garantie de la ville d'Amiens au prêt souscrit par la Maison du Cil d'un montant de 1 374 854 € pour l'acquisition de 12 logements locatifs situés avenue du Campus et d'autoriser Madame le Maire à signer la convention afférente.

MME FOURE : C'est un dossier classique. On passe au vote.

ADOpte A L'UNANIMITE

17 - OPH D'AMIENS METROPOLE. REHABILITATION DE 210 LOGEMENTS SITUES RUES D'ELBEUF ET LOUIS ANTOINE DE SAINT JUST. EMPRUNT AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS. GARANTIE DE LA VILLE D'AMIENS. CONVENTION.

M. LORIC : L'OPAC d'Amiens Métropole sollicite la garantie de la ville d'Amiens pour le remboursement d'un prêt souscrit auprès de la Caisse des dépôts et consignations d'un montant total de 3 570 000 €, destiné à financer la réhabilitation de 210 logements situés rues d'Elbeuf et Louis Antoine de Saint Just.

La ville d'Amiens participe d'ailleurs à ce projet à hauteur de 840 000 €.

Je vous propose donc d'accorder la garantie de la collectivité et d'autoriser Madame le Maire à signer la convention afférente.

MME FOURE : C'est classique aussi, donc on passe au vote peut-être directement.

ADOpte A L'UNANIMITE

18 - OPH D'AMIENS METROPOLE. REHABILITATION DE 38 LOGEMENTS DES RESIDENCES DEWAILLY ET PASTEUR. EMPRUNT AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS. GARANTIE DE LA VILLE D'AMIENS. CONTRAT. CONVENTION.

M. LORIC : Je vous propose de répondre favorablement à la demande de l'OPAC qui sollicite la garantie de la collectivité à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 745 829 €, souscrit auprès de la CDC, destiné à financer la réhabilitation de 38 logements des résidences Dewailly et Pasteur.

Le prix de revient de cette opération s'élèverait à 1 710 000 €.

Je vous propose également d'approuver et d'autoriser Madame le Maire à signer la convention correspondante.

MME FOURE : Pas d'observation(s) ? On passe au vote.

ADOpte A L'UNANIMITE

19 - SIP. CONSTRUCTION DE 11 LOGEMENTS RUE ÉMILE FRANCFORT. EMPRUNT AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS. GARANTIE DE LA VILLE D'AMIENS. CONVENTION.

M. LORIC : Je vous propose d'accorder la garantie de la ville d'Amiens au prêt souscrit par la SIP d'un montant de 1 070 292,90 € pour la construction de 11 logements rue Émile Francfort, que vous voyez apparaître ici, sur vos écrans, et d'autoriser Madame le Maire à signer la convention afférente.

MME FOURE : Pas d'observation(s) ? On passe au vote.

ADOpte A L'UNANIMITE

20 - SIP. CONSTRUCTION DE 40 LOGEMENTS COLLECTIFS SITUÉS CHEMIN DU THIL. EMPRUNT AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS. GARANTIE D'EMPRUNT. CONVENTION.

M. LORIC : La SIP toujours et là pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 3 551 256,01 € souscrit auprès de la CDC. Ce prêt est destiné à financer un projet de construction de 40 logements collectifs situés Chemin du Thil et une convention serait également à signer.

MME FOURE : Pas d'observation(s) ?

ADOpte A L'UNANIMITE

21 - SIP. REHABILITATION DE 38 LOGEMENTS INDIVIDUELS RUE DUPONT BACQUEVILLE ET RUE DE L'ÉTANG SAINT PIERRE. PARTICIPATION FINANCIERE. CONVENTION.

M. LORIC : Je vous propose d'approuver la participation de la ville d'Amiens à cette opération de 38 logements qui sont situés rues Dupont Bacqueville et rue de l'Étang Saint Pierre, pour un montant de 152 000 €, soit 4 000 € par logement, et d'autoriser Madame le Maire à signer la convention à intervenir.

MME FOURE : Pas d'observation(s) ?

ADOpte A L'UNANIMITE

MME FOURE : Merci Jean-Christophe LORIC.

J'en profite pour dire que les dossiers qui viennent de passer portent sur l'aide qu'amène la ville pour la construction de 63 logements nouveaux et pour la réhabilitation de 286 logements existants. Donc, ce sont 350 logements qui sont concernés par les délibérations que nous venons de passer. Encore une fois, ce n'est pas neutre. J'aime bien faire le décompte conseil après conseil.

22 - ASSOCIATION BLEU CIEL. SUBVENTIONS. ANNEE 2018.

MME DELETRE : Bonsoir à toutes et à tous.

Comme le prévoit la convention triennale adoptée au conseil municipal du 6 avril 2017, je vous propose de verser pour l'année 2018 une subvention de fonctionnement de 255 000 € et une subvention d'investissement de 11 000 € à l'association Bleu Ciel pour la mise en place, comme vous le savez, d'accueils de loisirs périscolaires et extrascolaires.

MME FOURE : C'est une association bien connue.

Pas d'observation(s) ? On peut passer au vote.

ADOpte A L'UNANIMITE

23 - LA CITADELLE. DENOMINATION DES VOIES NOUVELLES ET ESPACES PUBLICS.

M. GEST : Il s'agit de la dénomination de voies nouvelles et d'espaces publics nouveaux.

Dans le cadre de l'ouverture prochaine du site de la Citadelle, il est nécessaire de dénommer les espaces publics s'y trouvant.

Pour mémoire, deux thématiques ont été retenues : la sédimentation et l'histoire du lieu et les Humanistes.

Je vous propose donc d'approuver les dénominations qui sont listées dans la délibération ainsi que l'appellation générique du site, à savoir la Citadelle d'Amiens.

Il convient également d'approuver le plan général des dénominations et de numérotage qui en découle ainsi que l'apposition des plaques indicatrices correspondantes.

Je ne sais pas, Madame le Maire, si vous souhaitez que je donne la lecture exhaustive de toutes les appellations dont vous avez les justifications, l'histoire de chacune des personnes qui vont donc donner leur nom à un certain nombre de voies ou de lieux. Mais évidemment, comme tout est au rapport, je ne pense pas, sauf à ce que quelqu'un le demande, qu'il soit nécessaire d'en donner la liste exhaustive.

MME FOURE : Non, simplement préciser qu'il y a un certain nombre de noms féminins qui ont été donnés parce que nous avons souhaité en effet mettre à l'honneur un certain nombre de femmes scientifiques parce que quelque part ça nous semblait un petit clin d'œil important.

M. GEST : Notamment en lien avec les sciences naturelles.

MME FOURE : Y a-t-il des observations ? Oui, allez-y, Madame BERGER.

MME BERGER : Oui, effectivement, sur ces bancs on réclame assez souvent qu'il y ait des noms de femmes, sauf que les noms de femmes, ce sont plutôt des prénoms. On a le jardin de Jeanne, le jardin de Louise, le jardin d'Anna, alors que Jeanne, Louise et Anna sont Jeanne BARRET, Louise BOYD et Anna ATKINS. C'est vrai que c'est plus poétique de ne pas mettre le nom commun, mais des fois aussi je trouve qu'il y a un manque.

MME FOURE : Je voudrais simplement vous rappeler, d'ailleurs ce qui est indiqué dans la délibération, que bien entendu le prénom et le nom de famille de chacune de ces dames, avec la raison pour laquelle nous souhaitons les honorer, donc les travaux qu'elles ont pu réaliser ou les actions qu'elles ont pu avoir dans le domaine scientifique, sont évidemment indiqués sur une petite stèle qui est implantée sur place. Donc, je pense qu'à la fois on garde le côté chaleureux et je vais dire presque champêtre aussi du lieu de la Citadelle et en même temps on honore en effet des femmes qui le méritent particulièrement, en tout cas dans le domaine de la botanique.

Voilà ce que je pouvais peut-être préciser.

M. GEST : Vous avez tout dit, Madame le Maire !

MME FOURE : On peut passer au vote.

ADOpte A L'UNANIMITE

24 - ZAC GARE LA VALLEE. DENOMINATION DE VOIE NOUVELLE.

M. GEST : Il s'agit là, cette fois, d'une voie nouvelle mais à la ZAC Gare la Vallée.

En sa qualité d'aménageur de la ZAC Gare La Vallée, Amiens Développement a réalisé une voie nouvelle qui relie la rue du Port d'Amont à la rue de la Barette. Cette nouvelle voie, en sens unique, permet de desservir de nouveaux programmes à venir sur l'îlot Vadé, comme par exemple la nouvelle synagogue. De par notre devoir de mémoire, et après approbation de la communauté juive, je vous propose de lui donner le nom de Cécile REDLICH qui est une écolière de 15 ans, je n'aime pas tellement la formulation « raflée le 4 janvier », victime de la rafle le 4 janvier 1944 à Amiens et déportée vers Auschwitz le 20 janvier 1944.

MME FOURE : Donc encore un nom féminin qu'il est proposé de donner à cette voie nouvelle.

Pas d'observation(s) ?

ADOpte A L'UNANIMITE

25 - PLACE DU MARECHAL FOCH. MODIFICATION D'ALIGNEMENT.

M. GEST : Tout à l'heure, Jean-Christophe LORIC a déjà évoqué dans les modifications du PLU le projet de déplacement d'une pharmacie et d'adjonction d'une maison médicale et de logements. Je vous propose donc en conséquence d'approuver la modification de l'alignement de la place du Maréchal Foch, en prévision du projet de construction d'un bâtiment à usage mixte que je viens de décrire et suivant bien sûr les aménagements projetés – enfin ils sont plus que projetés maintenant parce qu'on en voit déjà la réalisation – liés au BHNS.

MME FOURE : Pas d'observation(s) ? On passe au vote.

ADOpte A L'UNANIMITE

26 - PROJET D'AMENAGEMENT RUES GRESSET ET JEAN CATELAS. FONDS DE CONCOURS. CONVENTION.

M. GEST : Le point 26, c'est un nouvel élément d'aménagement qui concerne des rues très proches d'ici puisque c'est la rue Gresset et la rue Jean Catelas.

La rue Gresset comprend déjà une partie qui est en zone de rencontre, c'est-à-dire apaisée, et on vous propose de réaliser de manière connexe aux travaux du BHNS les travaux d'aménagement du tronçon de la rue Jean Catelas qui longe la Maison de la Culture et de la rue Gresset qui, à ce jour, sont encore en voirie traditionnelle.

L'objectif est de donner une place privilégiée aux piétons qui circulent de la zone piétonne actuelle vers le secteur du Coliséum et prochainement vers la station BHNS de la Maison de la Culture.

Je vous propose donc, afin de permettre la réalisation de ces travaux, d'approuver le projet d'aménagement et d'autoriser le dépôt d'un permis d'aménager auprès de l'Architecte des Bâtiments de France ainsi que la signature des pièces de ce permis.

Le montant global des travaux est évalué à 1 191 000 €, dont 621 000 € pour la rue Gresset et 570 000 € pour l'aménagement de la rue Jean Catelas. Comme c'est de compétence métropolitaine, nous demandons un fonds de concours d'un montant de 142 500 € qui sera versé par la ville d'Amiens.

Je vous propose en plus d'approuver la convention correspondante et d'autoriser Madame le Maire à la signer.

MME FOURE : Merci. Monsieur LESSARD a la parole.

M. LESSARD : Merci Madame le Maire.

Je pense qu'on ne pouvait là rêver meilleur exemple de la différence de traitement entre le financement des voiries communales et celui des voies métropolitaines ! Nous avons ici deux parties d'un même axe à la fréquentation équivalente par l'ensemble des métropolitains dont la conception du réaménagement est unique et cohérente et que la ville d'Amiens devra prendre en charge seule pour sa partie communale et contribuer à hauteur de 30 % pour sa partie métropolitaine.

Comme le pacte de solidarité financière et fiscale n'exclut pas la possibilité pour Amiens Métropole de verser des fonds de concours aux communes en investissement, je vous ai proposé un amendement pour solliciter cette participation pour ce projet.

Il convient aussi de ménager les finances de la ville qui supporte de nombreuses charges de centralité, qui concentre les difficultés sociales, les quartiers classés en politique de la ville. Je rappelle que c'est sur Amiens que la richesse fiscale par habitant est la plus basse des 39 communes de l'agglomération.

Donc pour ma part, j'estime que les fonds de concours apportés aux aménagements de voiries métropolitaines ne devraient l'être que dans la mesure où des prestations excédant un niveau standard décidé en commun sont expressément demandées par la commune. Pour le reste, la répartition des compétences entre la ville et l'agglomération qui s'est accompagnée de transferts de charges et de ressources doit être respectée.

Je sais que nous ne serons pas d'accord, mais je propose que sur un cas comme celui-ci, qui me paraît symbolique, on sollicite le concours de la métropole. Ce n'est pas exclu, l'adjoint aux finances me l'a confirmé. Enfin il était vice-président à ce moment-là. Le vice-président aux finances me l'a confirmé en commission des finances métropolitaine.

Je pense qu'on vous a transmis un amendement que j'ai écrit. Vous me permettrez de le lire ou bien vous considérez que chacun en a pris connaissance ? Vous comprendrez que donc...

MME FOURE : Est-ce que tout le monde l'a eu ?

M. LESSARD : ... « Considérant que la participation financière de la communauté d'agglomération de 30 % des dépenses hors taxes, estimées à 147 900 €, est indispensable pour la réalisation de l'aménagement et considérant qu'il y a lieu de signer une convention de fonds de concours, l'article 2 de la délibération est complété comme suit : la convention de fonds de concours pour les travaux de la rue Gresset est adoptée. La convention elle-même est également complétée dans ses articles 1, 2 et 3 pour y intégrer les travaux prévus dans la rue Gresset. »

On a là un parallélisme entre les deux parties de l'axe qui se retrouve dans la délibération et dans la convention et il se trouve que finalement la communauté d'agglomération va verser davantage que la ville et donc ça me paraît un juste retour des choses.

Je ne le ferai pas à chaque délibération sur un fonds de concours, mais j'estime que parfois il faut rappeler tout de même que le partage des compétences a été fait et que ça a des conséquences. En tout cas, la situation de la ville centre n'est pas tout à fait la même que celle des communes situées en périphérie en termes de charges sur la fréquentation de voirie.

Vous connaissez mon point de vue maintenant à force que je le répète et donc vous permettez que j'aie choisi cette belle occasion de cette délibération particulière sur cet axe-là en plein centre-ville.

Merci Madame le Maire.

MME FOURE : La parole est à Benoît MERCUZOT.

M. MERCUZOT : Merci Madame le Maire.

Comme vous venez de l'indiquer, Monsieur LESSARD, on est en présence d'un débat qui pourrait presque être un débat sans fin parce que, encore une fois, quand on met une limite, quand on pose un principe, on peut toujours, à un moment donné, sur un cas précis d'application du principe, se demander si on est bien du bon côté de la limite ou du mauvais côté ou si on a dépassé la limite ou si on s'en approche. Enfin je crois que c'est un débat sans fin.

Ce que je constate, c'est que la proposition que vous faites doit être rejetée, de mon point de vue, pour au moins deux raisons.

La première, c'est que cette proposition remet fondamentalement en cause l'intérêt majeur du pacte financier et fiscal qui est de poser des règles claires, constantes et valables pour toutes les communes de la métropole. C'est la première raison.

La deuxième raison est beaucoup plus pragmatique, mais je n'oublie pas, tout en étant adjoint aux finances, que je suis en même temps vice-président aux finances de la métropole et que je me battrai avec toute l'énergie qui sera nécessaire pour faire en sorte que l'hypothèse de fonds de concours métropolitains versés aux communes reste dans des cas extrêmement limités pour ne pas dire dans des cas inexistantes !

Je vous remercie.

MME FOURE : Alain GEST.

M. GEST : Oui, je ne fais que partager l'avis de Benoît MERCUZOT, mais j'ajouterai une chose : c'est qu'effectivement là c'est transgresser une règle et c'est faire un aveu d'inégalité avec des principes qui s'appliquent à toutes les communes de la métropole.

Je sais bien que lorsque vous aviez les responsabilités financières, Monsieur LESSARD, la ville d'Amiens ne payait aucun fonds de concours. Ça, je le sais. Mais figurez-vous que sur ce sujet-là aussi, nous avons fait en sorte de remettre de l'équité !

Là où je suis en accord avec vous et je pense que tout le monde est en accord avec vous, c'est sur la dernière partie de votre propos. Bien évidemment qu'il faut faire attention aux moyens financiers de la ville et bien évidemment que Madame le Maire, comme moi-même, y compris en tant que président d'Amiens Métropole, nous n'avons jamais raté l'occasion de rappeler à tout le monde, y compris à nos partenaires de la métropole, que la ville d'Amiens supporte un certain nombre de dépenses – je parlerai d'abord du contexte social mais pas que – qui font qu'il faut en tenir compte. Sauf que quand on fixe une règle, que vient de rappeler Benoît MERCUZOT, il faut s'y tenir parce qu'après je ne sais pas très bien comment on irait justifier auprès d'autres communes plus ou moins importantes de l'agglomération que l'on a un traitement différencié.

Et donc c'est vrai que ça peut paraître bizarre ici, dans ce cas de figure, parce que ce sont deux portions de rue qui sont immédiatement contiguës. Mais je ne suis pas certain que vous ayez voulu modifier, par exemple, le classement communautaire des voies sur la communauté d'agglomération. Et donc le classement, il est fait comme cela.

Il se trouve que la rue Gresset, je dis bien la rue Gresset, est de compétence municipale et donc que nous appliquons pour la rue Jean Catelas le principe classique que nous avons adopté pour tout le monde. Ça s'appelle de l'équité, Monsieur LESSARD. Ce n'est pas un dispositif financier qui est à la tête du client. Non, c'est pareil pour toutes les communes.

MME FOURE : Moi, je pense que la question que vous posez, qui est réelle, c'est plutôt la question de l'harmonisation fiscale. J'ouvre le débat. Je le referme évidemment aussitôt parce que c'est la boîte de Pandore là ! Mais c'est quand même ça le fond du sujet bien entendu. Et ce débat devra être un jour pris à bras-le-corps. Pas à notre niveau naturellement. C'est au niveau national. Mais je pense que c'est en effet un vrai sujet. Mais pour autant, aujourd'hui, nous nous sommes engagés dans le cadre d'un pacte fiscal et financier avec nos collègues des autres communes de la métropole, donc on le respecte.

Je vais mettre évidemment aux voix votre amendement en proposant à mes collègues du groupe de voter contre.

AMENDEMENT REJETE

Observations :

M. BEUVAIN, Mme ANNOOT, M. LESSARD, M. CARDON, M. HUTIN, Mme LEPRESLE, M. DUPILLE, Mme BOUVET et M. MONTIGNY ont voté pour.

M. ANGER, Mme BERGER et Mme LION-LEC (pouvoir à Mme BERGER) se sont abstenus.

MME FOURE : Par conséquent, cet amendement est repoussé.

Je passe maintenant au vote de la délibération initiale puisque l'amendement a été rejeté.

ADOPTE

Observations :

M. BEUVAIN, Mme ANNOOT, M. LESSARD, M. CARDON, M. HUTIN, Mme LEPRESLE, M. DUPILLE, Mme BOUVET, M. MONTIGNY, M. ANGER, Mme BERGER et Mme LION-LEC (pouvoir à Mme BERGER) se sont abstenus.

MME FOURE : Elle est donc adoptée. Merci beaucoup.

Merci Alain GEST.

27 - CONCOURS LABEL AMIENS 2018. REMISE DE PRIX.

MME FOURE : Je passe la parole à Patrick PIGOUT et dans mon petit déroulé on m'indique que mon petit doigt doit dire que ce serait l'anniversaire de Patrick PIGOUT aujourd'hui. Donc bon anniversaire Patrick ! On passe néanmoins au point 27. On va tâcher de ne pas sortir trop tard pour qu'il ait l'opportunité quand même de fêter son anniversaire dans de bonnes conditions !

M. PIGOUT : Merci Madame le Maire et mes chers collègues.

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017 la ville d'Amiens a organisé un concours destiné à valoriser les commerçants du centre-ville d'Amiens qui animent leurs vitrines et participent à renforcer l'image dynamique du commerce amiénois.

Je vous propose, mes chers collègues, aujourd'hui de récompenser les lauréats comme prévu dans la délibération qui vous a été communiquée.

MME FOURE : Il n'y a pas d'observation(s) ? On peut passer au vote.

ADOPTE A L'UNANIMITE

28 - SYNDICAT DES COMMERÇANTS NON SEDENTAIRES DE LA SOMME. SUBVENTION 2018.

M. PIGOUT : Je vous propose de verser une subvention d'un montant de 10 000 € au Syndicat des Commerçants Non Sédentaires de la Somme. Cette aide intervient notamment dans le cadre de la restructuration du centre commercial du Colvert avec le déplacement provisoire du marché.

Il conviendrait également d'approuver la convention à intervenir et d'autoriser Madame le Maire à la signer.

MME FOURE : Le déplacement du marché devrait intervenir à l'automne ?

M. PIGOUT : Oui, il devrait intervenir à l'automne puisque nous avons vu dans la délibération, tout à l'heure, sur l'EPARECA, que tout doit être prêt au plus tard pour le 26 octobre.

MME FOURE : Très bien ! Merci pour cette précision.

Y a-t-il des observations ? Il n'y en a pas. On passe au vote.

ADOPTE A L'UNANIMITE

MME FOURE : Merci Patrick.

Avant de passer la parole à Clément STENGEL, je voudrais remercier Madame CABURET d'avoir, comme d'habitude, communiqué les diaporamas qui ont été présentés aux élus (le diaporama en début de séance sur la rénovation des Coursives et puis le deuxième diaporama en cours de séance également sur la modification du PLU). Comme ça, vous avez tous les documents qui ont été commentés sur vos messageries.

29 - ASSOCIATION AGENA. DISPOSITIF TELEPHONE GRAVE DANGER. SUBVENTION. ANNEE 2018. CONVENTION.

MME FOURE : Donc Clément STENGEL pour le point 29.

M. STENGEL : Merci Madame le Maire, mes chers collègues.

Le point 29 concerne la subvention à la convention pour l'année 2018 à l'association AGENA au sujet du dispositif Téléphone Grave Danger.

Pour l'année 2018, comme pour l'année 2017, la ville d'Amiens a décidé de soutenir l'association AGENA dans le cadre de son action visant à accompagner les victimes de violences au sein du couple via le dispositif Téléphone Grave Danger.

Pour rappel, ce dispositif vise à assurer la protection physique de la victime mais également son accompagnement par la remise de téléphones spécifiques permettant d'alerter en cas de danger les services de police et de gendarmerie pour une intervention sans délai.

À titre de petit bilan, en 2017, du moins jusqu'à la fin novembre, cette alarme avait été déclenchée par des bénéficiaires. Celle-ci avait donné lieu à cinq interventions de police ou de gendarmerie en urgence. Pour quatre d'entre elles, l'auteur n'était plus présent, mais pour la cinquième bénéficiaire l'alarme a permis d'interpeller l'auteur qui a été jugé en comparution immédiate pour les nouvelles violences et incarcéré depuis. En 2017 enfin, sur les cinq terminaux disponibles, ce sont douze personnes qui ont pu bénéficier tout à la fois du Téléphone Grave Danger en tant qu'appareil mais également de toutes les mesures de suivi de ce dispositif.

C'est pourquoi je vous propose donc de subventionner AGENA à hauteur de 3 000 €, comme pour l'an passé, et je vous propose également d'approuver la convention correspondante et d'autoriser Madame le Maire à la signer.

MME FOURE : Pas d'observation(s) ? On peut passer au vote.

ADOPTE A L'UNANIMITE

30 - ASSOCIATION ROBIN DES ROUTES. SUBVENTION. ANNEE 2018.

M. STENGEL : Dans le cadre de la Prévention Sécurité Routière, la mairie d'Amiens apporte son soutien aux associations menant des actions de prévention en direction de la population.

Pour l'année 2018, nous avons décidé de reconduire le soutien à l'association « Robin des Routes » pour son action visant à informer, sensibiliser, former et conseiller les habitants d'Amiens sur la sécurité routière à travers des actions et des manifestations, notamment de révision du code de la route – il y a un partenariat avec le CCAS notamment à ce sujet – et puis des interventions tant dans les collèges et lycées qu'à destination des collégiens.

C'est pourquoi je vous propose d'approuver le versement d'une subvention de 1 000 € à cette association pour l'année 2018.

MME FOURE : Pas d'observation(s) ? On peut passer au vote.

ADOpte A L'UNANIMITE

31 - ASSOCIATION FRANCE BENEVOLAT SOMME. SUBVENTION. ANNEE 2018.

MME LAVALLARD : Il s'agit de subventions pour l'association France Bénévolat Somme qui a pour mission de promouvoir l'intermédiation entre les associations et les bénévoles. Elle compte aujourd'hui dans ses adhérents les Restaurants du cœur, la Croix Rouge, l'APF, le Secours populaire, etc.

Je vous propose, pour cette année 2018, de renouveler le soutien de la ville d'Amiens à cet organisme pour le fonctionnement de son activité annuelle, en lui accordant le versement d'une subvention de 2 500 €.

MME FOURE : Pas d'observation(s) ? Si, Monsieur BEUVAIN.

M. BEUVAIN : Rapide, Madame le Maire.

Je profite de ce point à l'ordre du jour pour vous rappeler que vous avez été interpellée par Monsieur Yves DEVAUCHELLE, de l'association Culture et Loisirs du Faubourg de Hem, Madame LAVALLARD également, concernant une mesure d'annulation de réderie qui lui avait été signifiée.

Il a reçu, à ce jour, uniquement une réponse des services. Il aurait peut-être été agréable qu'il reçoive aussi une réponse très officielle des élus ou en tout cas qu'il lui soit permis de vous rencontrer afin que vous puissiez discuter et échanger ensemble des améliorations à apporter, s'il y en avait besoin, pour qu'il puisse, comme depuis 28 ans bientôt, tenir, réaliser dans de bonnes conditions cette réderie au Faubourg de Hem qui lui apporte des moyens financiers pour après mettre en œuvre l'organisation de thés dansants et d'animations dans le quartier et également de la manifestation commémorative du 8 mai 1945 dans le quartier Faubourg de Hem qui cette année n'aura pas lieu.

Je pense qu'on vous entend beaucoup valoriser à juste titre l'action bénévole et des comités de quartier. Il serait juste, me semble-t-il, et ce serait tout à votre honneur, d'y répondre positivement, et dans la continuité d'apporter des réponses qui puissent permettre de régler ce problème et de rétablir dans ses bons droits l'organisation de cette réderie et du dévouement que Monsieur DEVAUCHELLE apporte depuis 28 ans assidûment, même si d'autres appréciations ont pu être apportées sur ce qu'il a déjà réalisé, etc.

Je vous remercie.

MME FOURE : Deux observations, Monsieur BEUVAIN.

La première, c'est que lorsque les services répondent, c'est parce que la réponse est officielle évidemment et ils répondent aussi quand ils engagent l'ensemble de la municipalité. Il n'y a pas de discussion là-dessus.

La deuxième réponse, c'est que vous n'avez peut-être qu'une partie de la vision du dossier, puisque je vous rappellerai simplement qu'en effet depuis plusieurs années, la réderie dont vous parlez se déroule d'une manière totalement insécurisée en termes de sécurité routière. Nous l'avons rappelé à de très nombreuses reprises à l'initiateur. L'année dernière, nous l'avons prévenu, avant la réderie, que s'il ne respectait pas les règles, nous serions amenés à en tirer les conséquences et à interdire à l'avenir, à ne pas lui donner l'autorisation de réaliser cette réderie.

Malgré toutes ces mises en garde que nous lui avons délivrées, il a continué à ne pas respecter les règles élémentaires de sécurité par rapport à la circulation des véhicules. Et donc je suis désolée, mais moi, en tant que maire de cette ville et responsable de tout ce qui s'y passe, je suis amenée à prendre mes responsabilités et à dire que lorsqu'un organisateur ne respecte pas les règles, lorsqu'il est prévenu à de nombreuses reprises et qu'il ne change pas de comportement, je suis amenée à dire, à mon grand regret, que je ne peux que ne pas autoriser l'organisateur en question à continuer à effectuer des manifestations qui ne sont pas sécurisantes pour le public qui y assiste.

Voilà ce que je pouvais vous répondre, Monsieur BEUVAIN.

Je le regrette bien entendu parce que le même jour se déroulaient et la réderie du comité de quartier et la réderie de cette association. Mais j'ai fait tout ce que je pouvais. Nathalie LAVALLARD y a assisté de nombreuses fois. Nedjma BEN MOKHTAR connaît bien le dossier également puisque c'est dans son secteur. Je ne peux que constater que si l'organisateur ne respecte pas les règles, moi, je ne peux pas prendre le risque d'un incident, pour ne pas dire un accident, dont je me sentirais totalement responsable.

Voilà ce que je voulais ajouter.

En ce qui concerne maintenant la cérémonie au monument aux morts, je souhaite qu'elle puisse se maintenir d'une façon ou d'une autre. Donc, on va voir comment on pourrait envisager que cette cérémonie se maintienne parce que pour le quartier c'est en effet une tradition.

On va revenir au point qui est l'objet de notre délibération, donc la subvention à l'association France Bénévolat Somme.

ADOpte A L'UNANIMITE

32 - MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL. POLE ASSOCIATIF MARIVAUX. DISPOSITIF DE REUSSITE EDUCATIVE MARIVAUX/BEAUVILLE. ASSOCIATION AYLf ENFANCE ET FAMILLE ET ASSOCIATION FAMILLE EN COULEURS. CONVENTIONS.

MME LAVALLARD : Dans le cadre du Dispositif de Réussite Éducative Marivaux/Beauvillé, je vous propose de mettre à disposition de l'Association Yves LEFEBVRE Enfance et Famille et de l'Association Famille en couleurs, un local partagé au sein du pôle associatif Marivaux, situé au 2 rue Beaumarchais.

Ce prêt est consenti pour une durée ferme de deux ans, à titre gracieux, assimilable à une subvention en nature. Un forfait de charges annuelles s'élevant à 400 € resterait à charge de chaque association pour le paiement de l'eau, de l'électricité et du chauffage.

Je vous propose également d'approuver et d'autoriser Madame le Maire à signer les conventions correspondantes.

MME FOURE : S'agissant évidemment d'une mise à disposition qui est proposée en plein accord avec l'adjoint de secteur, comme il est d'usage.

On peut passer au vote.

ADOpte A L'UNANIMITE

33 - CENTRE D'ANIMATION JEUNESSE CAP ADOS. RELOCALISATION AU POLE DE SERVICE LA TOUR DU MARAIS.

MME BOUCHEZ : Dans le cadre de la relocalisation du CAJ CAP Ados au Pôle de service La Tour du Marais, je vous propose d'autoriser Madame le Maire à déposer l'ensemble des autorisations administratives relatives aux travaux de réagencement des espaces dédiés aux animateurs et des locaux du Point Info Jeunesse.

Cette opération est financée sur les crédits de la Direction proximité Est pour un montant de 55 000 €.

MME FOURE : Oui, Monsieur BEUVAIN ?

M. BEUVAIN : Merci Madame le Maire.

À propos de politique éducative jeunesse, cette relocalisation interroge de nombreux professionnels, car il y a un mystère sur l'évaluation des besoins du territoire et sur le projet clairement défini de relocalisation.

Après avoir exposé quelques critiques sur la politique éducative et de jeunesse lors de précédents conseils municipaux, j'ai été invité par votre adjointe à la jeunesse à mieux me renseigner et, je la cite, « à passer par-dérrière dans les coulisses pour voir ce qui s'y passe vraiment ». C'est ce que j'ai fait. Plagiant une réplique du Général : « Je me disais alors que cela devait être un vaste programme » !

Je me suis vite aperçu que de vaste programme un post-it suffisait pour qualifier l'impulsion de la politique municipale qui laisse perplexe en la matière. J'ai bien dit l'impulsion politique et donc la responsabilité politique en prenant bien soin de ne pas impliquer dans cette remarque les professionnels très nombreux que j'ai rencontrés, qui affichent une incompréhension sur le vide des orientations malgré des annonces tapageuses pour vanter les actions de la ville, lauréate du label « Capitale de la jeunesse », et l'absence de projet municipal partagé avec les professionnels.

De là à plagier de nouveau le Général – je fais plaisir à Monsieur THEVENIAUD – pour exprimer la chienlit ressentie par le monde éducatif et de la jeunesse, le pavé est lancé ! C'est un clin d'œil au cinquantenaire de mai 68 que tout le monde aura reconnu.

J'y ai rencontré des professionnels qui, depuis des années, ont une fine connaissance des publics sur leur territoire, mais qui ne sont plus associés à la réflexion et à l'élaboration des programmes, des professionnels qui ont établi une feuille de route sérieuse, exigeante, ouverte et qui rassemble toutes les classes d'âge dans les quartiers et au-delà même des périmètres du quartier. Des professionnels, des lieux, des structures éducatives et de jeunesse de proximité perçus comme des pôles d'excellence, comme vous l'avez rappelé, Madame le Maire, en 2015 dans *Le Courrier picard* et comme droit de réponse affirmant qu'ils sont une véritable pépinière de professionnels au service de tous les jeunes.

Ce qui m'amène et ce qui les amène toutes et tous, que j'ai rencontrés aux quatre coins d'Amiens, à se demander pourquoi la confiance de l'autorité politique ne leur est pas tout à fait accordée. Pourquoi s'exprime-t-il autant de critiques à leur égard de ce qui existe, de ce qui marche et de ce qui rassemble ? Pourquoi en interne entendent-ils tant de méfiance et de recul de l'autorité politique faisant naître le sentiment chez les acteurs culturels que l'expression d'une totale méconnaissance des élus des problématiques, des réalités, des réussites et des vraies actions qui sont menées sur les territoires et dans les structures ? Pourquoi enfin notre collectivité peut-elle se permettre de mettre en concurrence deux services d'éducation et de jeunesse, deux directions aux actions qui se méconnaissent et qui ont tendance à s'opposer ? Deux directions qui plongent dans l'incompréhension tous nos professionnels. Deux directions dont l'une d'elles serait une chasse gardée pour la mise en œuvre du projet de Capitale européenne de la jeunesse, un projet aujourd'hui qui, pour eux et pour nous ce soir, n'entend pas nous être présenté et en tout cas les animateurs, les professionnels entendent ne pas être consultés pour la collaboration de ce projet. Un projet qui ne laisse pas la perspective d'entrevoir des réponses qui faciliteraient le chemin de l'insertion des jeunes, l'accompagnement facilité à la recherche d'un logement, au parcours de soins, aux déplacements, comme nous l'avons déjà exprimé, pour répondre aux véritables besoins des jeunes dans nos quartiers. Mais privilégiant des opérations de séduction et de prestige qui sélectionnent un public privilégié, étudiant à plus de 80 % et non amiénois. La prévention des risques et des addictions en soirée auprès des jet-setters de Saint-Leu et les flash mobs, c'est une chose, mais les outils pour accompagner les besoins des jeunes Amiénois en situation de fragilité, ce n'est pas mal non plus !

Madame le Maire, nous souhaiterions qu'un prochain conseil municipal nous expose l'organigramme du service éducation jeunesse, ses ramifications, ses relais, les dispositifs et structures mis en place et les projets que vous allez engager pour être à la hauteur des ambitions que vous nous répétez.

Le Général enfin disait : « l'Europe, l'Europe, l'Europe » ! Je ne me satisfais plus d'entendre comme unique projet : « la jeunesse, la jeunesse, la jeunesse » ! Maintenant nous voulons des actes !

Je vous remercie.

MME FOURE : Merci, Monsieur BEUVAIN, pour cette intervention que je trouve singulièrement déplacée s'agissant d'une délibération sur le CAJ CAP Ados. C'est leur relocalisation au Pôle de service la Tour du Marais qui était, me rappelait Margaux DELÉTRÉ, demandée par les

animateurs eux-mêmes parce que je vous rappelle qu'ils étaient installés dans l'école Edmond Rostand et qu'ils trouvaient qu'ils étaient singulièrement éloignés du cœur du quartier dans lequel ils sont appelés à rayonner, cœur de quartier qui est, comme vous le savez, un quartier qui n'est pas toujours facile et dans lequel nous avons de nombreux jeunes. C'est bien la preuve que ce sont les jeunes les plus en difficulté aussi que nous souhaitons aider et épauler dans leurs démarches et avec lesquels nous avons des actions extrêmement fortes.

Deuxième remarque : il se trouve que j'ai enseigné un certain nombre d'années au sein de l'université. J'avoue que je n'ai jamais rencontré de jet-setters dans mes cours ! Certes, je ne fréquentais peut-être pas les mêmes heures. J'ai bien regardé. Franchement, les jet-setters à Amiens... Non, je n'en ai jamais vu. Je n'en ai pas rencontré pour paraphraser une formule célèbre. Donc existent-ils à Amiens ? Je me pose la question.

Enfin pour répondre à votre demande, puisque vous dites que vous souhaitez des actes, nous aussi, nous préférons les actes. Donc je vous dis : banco, rendez-vous aux assises de la jeunesse en septembre prochain ! Et là, vous verrez bien quels sont les jeunes et moins jeunes qui participent et qui élaborent avec nous le projet d'Amiens capitale européenne de la jeunesse. Et vous verrez aussi que ça intéresse vraiment tous les jeunes de tous les quartiers de la ville et qu'ils sont tous concernés, mais que ne sont pas concernés que les jeunes mais aussi l'ensemble de la population. On en parlait encore ce midi dans le bureau d'Amiens Métropole en disant qu'il est également souhaitable que l'ensemble des communes d'Amiens Métropole soient associées.

Mais je peux vous dire également que nous sommes en lien étroit avec la ville de Lille et la métropole européenne de Lille pour faire en sorte que l'anniversaire de 2020 qui va célébrer la capitale européenne de la jeunesse à Amiens et qui va célébrer dans le même temps la capitale mondiale du design à Lille se coordonnent et se répondent parce qu'entre les deux capitales de la région Hauts-de-France, c'est important aussi. Je ne sais pas s'il y a des jet-setters à Lille, là je ne connais pas, mais je peux vous dire en tout cas que notre objectif est bien clair : c'est de nous adresser à l'ensemble des jeunes et moins jeunes pour répondre aux besoins et pour les orienter dans tous les domaines que vous avez signalés parce qu'évidemment la capitale européenne de la jeunesse, ce n'est pas que l'aspect festif, très loin de là. Mais je pense qu'on aura l'occasion d'en reparler et vous aurez l'occasion surtout de voir en situation.

On passe au vote sur le point 33.

ADOPTE A L'UNANIMITE

34 - ÉCOLE MATERNELLE LES VIOLETTES. TRAITEMENT DE L'ACCESSIBILITE DES SANITAIRES ET DE SES CHEMINEMENTS

MME BOUCHEZ : Je vous propose d'autoriser Madame le Maire à déposer l'ensemble des autorisations administratives nécessaires à la réalisation des travaux du bâtiment de l'école maternelle Les Violettes, 4, rue Soufflot à Amiens. Pour information, cette opération sera financée sur les crédits de proximité Est pour un montant de 25 000 €.

MME FOURE : Pas d'observation(s) ? On peut passer au vote.

ADOPTE A L'UNANIMITE

35 - QUESTIONS ORALES.

MME FOURE : On passe maintenant aux questions orales. J'ai reçu deux questions orales. La première, c'est Monsieur BEUVAIN qui l'a posée.

M. BEUVAIN : C'est à propos de la gratuité des parkings souterrains en semaine.

MME FOURE : Moi, c'est l'autre que j'ai en premier, mais c'est comme vous voulez.

M. BEUVAIN : Je ne sais pas. C'est laquelle ?

MME FOURE : C'est sur l'accueil public en mairie du duo « Madame Monsieur ».

M. BEUVAIN : Madame le Maire, chers collègues, vous avez reçu le 29 mars, lors d'une réception publique et de dédicaces ouvertes à tous, le duo amiénois « Madame Monsieur » qui représentera la France au prochain concours de l'Eurovision avec le titre « Mercy ».

Cette chanson relate les affres et le martyr des migrants qui fuient leur pays en guerre et les exactions pour affronter les dangers de la traversée de la mer Méditerranée.

À cet égard, nous saluons les auteurs et les interprètes de ce très beau texte empreint d'humanité.

Cette chanson fait honneur à notre ville et à la France.

Ce même jour, les militant-e-s du Réseau Éducation Sans Frontières étaient rassemblé-e-s dans la cour de l'hôtel de ville pour rencontrer le duo « Madame Monsieur », les remercier pour leur engagement autour d'un texte d'une grande humanité et leur rappeler leur souhait d'un accueil digne des migrants à Amiens.

Malheureusement, la consigne a été donnée à l'accueil du perron d'honneur de la mairie d'Amiens de ne laisser pénétrer aucun membre du RESF, aucun accompagnateur, aucun migrant. Sachant que toutes les personnes avaient retiré leurs badges et signes distinctifs ; qu'aucun ne portait de drapeau, tracts, autocollants.

Pouvez-vous nous expliquer les raisons de cette décision ?

Pouvez-vous aussi nous exposer quels ont été les critères qui ont permis d'identifier et de désigner les personnes non désirées pour les empêcher d'entrer et d'assister à une invitation publique autour d'une réception ouverte à toutes et tous ?

MME FOURE : Mes chers collègues, nous avons effectivement reçu en salle des fêtes de l'hôtel de ville, le 29 mars dernier, Émilie SATT et Jean-Karl LUCAS qui forment le duo « Madame Monsieur ».

Le 27 janvier, ils ont été désignés par les téléspectateurs de France 2 pour représenter la France au 63^{ème} concours Eurovision de la chanson qui se tiendra le 12 mai à Lisbonne au Portugal.

Je souhaite que le Portugal porte à nouveau chance à Amiens car le 23 novembre dernier, à Cascais, notre ville a été désignée Capitale européenne de la jeunesse pour l'année 2020 au terme d'une compétition acharnée.

C'est une immense fierté pour toutes les Amiénoises et tous les Amiénois de voir un enfant de notre ville, issu notamment de notre conservatoire, dans lequel il est passé d'ailleurs l'après-midi même de sa visite à l'hôtel de ville, je veux parler de Jean-Karl LUCAS bien sûr, représenter notre pays au sein de ce concours sans frontières.

Le concours Eurovision de la chanson trouve ses origines dans le contexte géopolitique des années cinquante. Cette période d'après-guerre fut en effet marquée par les efforts de reconstruction des anciens pays belligérants et par leur volonté d'instaurer une paix durable. Leurs dirigeants politiques décidèrent alors d'édifier une Europe nouvelle et pacifiée en créant des liens indissolubles sur les plans économique, politique et géographique mais aussi culturel et symbolique.

Ce qui me frappe en relisant l'histoire de notre continent après la Seconde Guerre mondiale, c'est qu'il est impressionnant de constater que le concours Eurovision de la chanson a anticipé et accompagné le sens de l'Histoire. Oui, l'Europe s'est faite par le droit mais d'abord en chanson.

Il me semblait donc important de recevoir ce duo dont la prestation va être retransmise par une cinquantaine de télévisions publiques à travers l'Europe et le monde le 12 mai prochain. Qu'aurions-nous dit si cela n'avait pas été le cas ?

Leur chanson intitulée « Mercy » évoque la petite Mercy née en mars 2017 sur un bateau de l'ONG SOS Méditerranée qui sauve des migrants en mer et les amène en Europe dans la foulée sans que les populations autochtones n'aient été interrogées.

Je cite : « *Cette chanson n'est pas moralisatrice, pas politique, mais met un visage sur ceux qu'on appelle les migrants* », explique régulièrement le duo alors même que la question des migrants en elle-même est éminemment politique. On le sait. Et le duo d'ajouter récemment dans le quotidien *Ouest-France* : « *On n'est pas du tout des spécialistes de l'immigration. Cette histoire vient juste d'un coup de cœur. Mais c'est vrai : il y a une incompréhension, des gens considèrent cette chanson comme 100 % pro-migrants. On est très loin de ce discours-là. On parle juste d'une naissance, d'êtres humains, d'humanité.* »

J'ai en effet autorisé dans un premier temps l'association RESF à venir en salle des fêtes sans banderoles afin de partager ce moment de rencontre avec Émilie SATT et Jean-Karl LUCAS. Je rappelle que la salle des fêtes de l'hôtel de ville est un lieu de réjouissance dans lequel le débat politique n'a pas sa place.

Ce jour-là, après en avoir discuté avec mon cabinet, j'ai estimé qu'il existait un risque de débordement. Je rappelle à ce titre que le bien vivre ensemble repose sur le respect mutuel, l'acceptation de la pluralité des opinions, des interactions dans l'ouverture et la coopération, des relations bienveillantes ainsi que sur le refus de s'ignorer ou de se nuire. Ces grands principes ne se décrètent pas de façon unilatérale. Ils supposent un accord tacite.

Croyez-moi, mes chers collègues : c'est à regret que j'ai pris cette décision et, comme je l'ai dit lors de cette réception, nous recevrons à nouveau le duo « Madame Monsieur » après le 12 mai quel que soit leur résultat. J'espère que les conditions seront alors réunies pour une

réception sans heurts et je suis prête à réfléchir avec vous, mes chers collègues de l'opposition, sur un déroulé de l'événement qui puisse satisfaire tout le monde.

Je vous remercie pour votre attention.

Je redonne la parole à Monsieur BEUVAIN pour la deuxième question orale.

M. BEUVAIN : Merci Madame le Maire.

C'est à propos de la gratuité des parkings souterrains en semaine.

Madame le Maire, les travaux du BHNS et du réseau de chaleur occasionnent de grandes difficultés d'accessibilité du centre-ville depuis de longs mois. La circulation et le stationnement sont aujourd'hui très difficiles.

Vous avez probablement constaté que notre centre-ville se dépeuple et que les habitants ont pris l'habitude de ne plus s'y rendre, découragés par les travaux et le stationnement.

Des représentants des commerçants, de nombreux Amiénois-e-s, des associatifs, des collectifs d'usagers, les élu-e-s de votre opposition et de multiples autres voix vous ont rappelé ces problèmes à maintes reprises pour vous demander d'agir et pour solutionner ces problèmes.

La presse locale elle-même s'est fait l'écho des mécontentements qu'ont exprimés des anonymes, bien éloignés et étrangers de toute manipulation ou de toute campagne de désinformation comme vous avez voulu vous en défendre dans *Le Courrier picard*, pour justifier les mesures que vous avez décidé de mettre en œuvre.

Nous partageons les nombreuses interrogations d'usagers qui ne comprennent pas vos décisions qui sont décalées de la réalité de vie des personnes.

Nous vous rappelons avoir fait, lors d'un précédent conseil municipal, des propositions de gratuité des transports et de stationnement aérien et souterrain le mercredi et le week-end, que vous semblez n'avoir pas entendues.

La gratuité des parkings ouvragés en semaine, le mardi et le jeudi de 15 heures à 19 heures, ne semble pas répondre à l'attente des nombreuses préoccupations et demandes. Les salarié-e-s et les familles n'y trouvent pas ou peu d'intérêt. À première vue, les commerçants non plus.

Comme votre spot publicitaire sur France Bleu l'indique, pour communiquer sur votre décision, deux voix féminines exultent de joie à l'idée de pouvoir refaire du shopping l'après-midi en semaine !

Madame le Maire, ne trouvez-vous pas sexiste cette communication sur le fond, bien éloignée de la vie réelle ? Les femmes seraient-elles cantonnées à ne faire du shopping que les après-midi ? Il y a des femmes qui travaillent.

Pourriez-vous ce soir nous exposer quels sont les éléments d'analyse économique et de fréquentation qui vous ont amenée à prendre cette décision ?

MME FOURE : On vous écoute, Monsieur BEUVAIN.

M. BEUVAIN : Il y en a qui les accompagnent apparemment.

Pourriez-vous nous expliquer quelle concertation vous avez encouragée pour vous éclairer sur le bon choix à opérer ?

Envisagez-vous prochainement de corriger ces mesures si vous vous apercevez de l'inefficacité de vos décisions ?

Pourriez-vous organiser dans l'urgence une table ronde publique qui réunisse tous les acteurs concernés (des professionnels du commerce de centre-ville, des représentants des usagers des transports, des consommateurs, des élu-e-s de votre majorité et de votre opposition, les présidents ou délégués des comités de quartier), pour, avec eux, réfléchir et prendre les meilleures décisions qui pourront satisfaire le plus grand nombre et dans l'intérêt de l'attractivité de notre centre-ville ?

Je vous remercie.

MME FOURE : Je passe la parole à Patrick PIGOUT.

M. PIGOUT : Merci Madame le Maire, mes chers collègues.

Après plusieurs rendez-vous avec les différentes associations de commerçants, après des rencontres sur place avec les commerçants eux-mêmes, après des échanges aussi avec les comités de quartier concernés, après avoir entendu aussi des clients du centre-ville, la décision a été prise de mettre en place cette gratuité dans les parkings en ouvrage les mardis et jeudis après-midi de 10 heures à 19 heures.

MME FOURE : De 15 heures à 19 heures.

M. PIGOUT : De 15 heures à 19 heures, pardon, oui ! Pourquoi le mardi et jeudi ? C'est aussi à la demande des associations de commerçants puisqu'ils ne souhaitent pas que ce soit le samedi.

Pourquoi ne souhaitent-ils pas que ce soit le samedi ? Et ça nous avons pu le vérifier avec les statistiques des taux de fréquentation des parkings souterrains. Les parkings proches du centre-ville sont quand même souvent pleins ou ne permettraient pas d'accepter trop d'affluence en plus. Par contre, il s'avère que les mardis et jeudis, ces parkings sont moins utilisés. Voilà pourquoi ont été choisis le mardi et le jeudi après-midi.

Donner de la gratuité en surface n'est pas vraiment une bonne solution, puisque malheureusement cela faciliterait le stationnement des voitures ventouses et que de nombreux commerçants veulent éviter ce phénomène en favorisant au maximum bien sûr la rotation des véhicules.

Nous avons aussi entendu ces mêmes commerçants mais aussi certains clients qui disent : c'est vrai, on le reconnaît, parfois à certaines heures, c'est compliqué d'accéder au centre-ville. À certaines heures, ce n'est pas impossible, mais parfois c'est un peu plus long. Donc pour favoriser les personnes, comme elles le faisaient auparavant, à venir en centre-ville entre midi et deux, nous avons donc décidé de redonner une demi-heure supplémentaire de

stationnement gratuit, c'est-à-dire le stationnement le midi jusqu'à 14 heures Je vous donne un exemple : une personne qui vient, qui va arriver dans le centre-ville à midi, tous les jours, pourra rester jusqu'à 15 heures pour 2,10 € garée en surface. Et en plus, si cette personne souhaite rester soit le mardi ou le jeudi, elle pourra rester jusqu'à 19 heures si après elle se met dans les parkings en ouvrage.

Le centre-ville, bien sûr, doit rester une zone attractive. Il faut aussi inciter des nouveaux clients à y venir et cela peut y contribuer.

Je voudrais juste vous préciser qu'aussi s'est mis en place, et ça a été évoqué tout à l'heure, ce qu'on peut appeler les 1,50 € sur le parking Saint-Leu pour favoriser, comme le faisait remarquer Monsieur ANGER, la vie nocturne aussi sur Saint-Leu bien évidemment. Ça, c'est tous les jours de la semaine, y compris le dimanche. Il faut le savoir. Et que l'ouverture des parkings c'est les jeudis, vendredis, samedis jusqu'à minuit. Les autres jours, c'est 21 h 30.

Je précise aussi que durant cette phase de travaux, en cette période de travaux, beaucoup de places sont passées en zone bleue. Nous avons quand même plus de 200 places en centre-ville. Il faut savoir qu'il y a à peu près un mois, 15 000 disques bleus avaient été distribués. Il y a quelques zones qui ont été mises : c'est l'axe Vogel-Branly suivant l'avancement des travaux, la rue du Général Leclerc, la rue du Maréchal de Lattre de Tassigny, la rue de la Deuxième DB. Ce sont aussi des parkings qui ont été mis. Le parking Cerisy qui est passé en zone bleue et le parking aussi de la rue Jean Catelas qui était auparavant payant, qui est passé en zone bleue. La zone bleue, c'est 1 h 30 gratuite. Il faut savoir aussi que nous avons mis en place le parking de la Hotoie avec 150 places. C'est un tout petit peu plus éloigné. Et juste une petite précision : dans l'hyper-centre, en surface, nous avons 1 400 places et nous avons 5 000 places en ouvrage.

Ces mesures, bien sûr, viennent de démarrer. Elles sont réellement suivies de très près. Nous en tirerons un bilan.

Concertation il y a eu avec les comités de quartier, les commerçants, les associations de commerçants, les utilisateurs, les usagers du centre-ville et ils ne se gênent pas non plus pour nous faire remonter peut-être certaines remarques pour des corrections à opérer.

MME FOURE : Merci beaucoup, Patrick PIGOUT, pour ces explications précises, et le bilan vous sera communiqué un peu plus tard parce que là évidemment on n'a pas le recul suffisant.

Je lève la séance et vous donne rendez-vous le 24 mai prochain.

Merci et bonne soirée !

La séance est levée à 21 h 51.

Madame le Maire,



Brigitte FOURÉ